

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL n° 429/41/15

Séance du 20 mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	18	25
Pour	Contre	Abstentions
21	4	0

Date de la Convocation
13 mars 2025

Date d'affichage
21 mars 2025

Objet de la délibération

L'an Deux Mille Vingt Cinq,

Le vingt mars, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire,

Réuni au nombre prescrit par la loi,

En salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-NABORD,

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre CALMELS, Maire de SAINT-NABORD.

Madame Anne PARMENTIER a été nommée secrétaire.

Présents : J.-P. CALMELS - J. BALLAND - P. NAULIN - V. AUDINOT - I. REMOLATO - S. GRANDJEAN - C. BABEL - P. JEANNEROT - P. L'HUILLIER - J. FLEUROT - B. NAUROY - D. BEGEL - P. LAMBOLEZ - A. PARMENTIER - H. MAISON - P. DOUCHE - P. SEIDENGLANZ - F. CLAUDEL WAGNER.

Absents : M. DIRAND pouvoir à A. PARMENTIER - A. MONTESINOS - R. POIREL pouvoir à J. BALLAND - A. JACOTÉ LARCHER pouvoir à I. REMOLATO - N. VUILLEMIN pouvoir à H. MAISON - L. THIEBAUT pouvoir à P. L'HUILLIER - C. THIRIAT pouvoir à P. SEIDENGLANZ - P. NOURDIN pouvoir à P. DOUCHE - T. SEILLER.

Débats d'orientation budgétaire 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon les termes de l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans les Communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Puis il donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'orientation budgétaire annexé ci-dessous, élaboré après consultation de la Commission des Finances le 10 mars 2025.

Ensuite, il invite le Conseil à faire part de ses observations sur les orientations proposées par la Commission des Finances retranscrites ci-dessous. Enfin, il soumet ces orientations au vote de l'Assemblée délibérante.

Discussions :

Madame DOUCHE : Je vote contre à cause du budget général.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à la majorité (21 POUR et 4 CONTRE, Mesdames DOUCHE et THIRIAT et Messieurs NOURDIN et SEIDENGLANZ), le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2025 et de la tenue du débat prévu par l'article L.2312-1 alinéa 2 précité ;

- **APPROUVE** les orientations budgétaires proposées pour l'année 2025 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire la pleine application des présentes dispositions et notamment préparer les Budgets Primitifs 2025 sur la base de ces orientations.

Pour extrait, certifié conforme,



Jean-Pierre CALMELS
2025.03.24 09:39:42 +0100
Ref:8411749-12625845-1-D
Signature numérique
Le Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le Département.

NOTE GÉNÉRALE D'INTRODUCTION aux Rapports d'Orientation Budgétaire 2025 - Contexte général, situation économique et sociale - Situation suite à la loi de finances pour 2025.

1. Introduction générale :

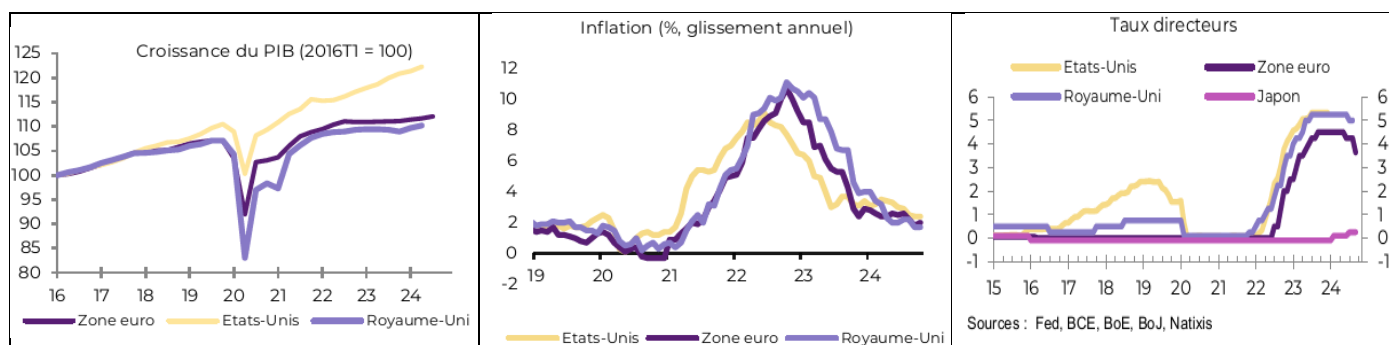
Monde - les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran :

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3%, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3%, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5%, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25% et ce mouvement se poursuit par une baisse de 25 pbs en décembre et un taux terminal à 2,0% en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pbs en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

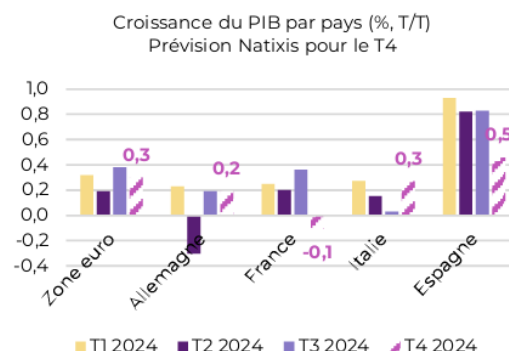
Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



Zone Euro - l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,8% en 2024 et de 1,3% en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4% T/T au T3 en zone Euro, après +0,2% au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8% T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4% T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.



L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2% T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3% en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

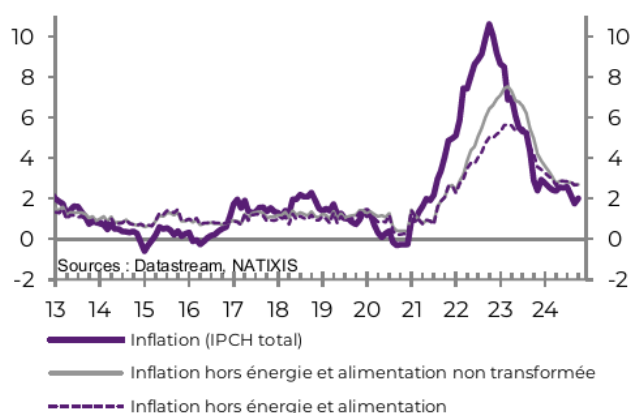
Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3% et une inflation sous-jacente de 2,2% après 2,9%.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7% en septembre à 2,0%. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7%, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9%, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4% à 0,5% en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes.

Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10% conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5% après un an et de -1% après trois ans.

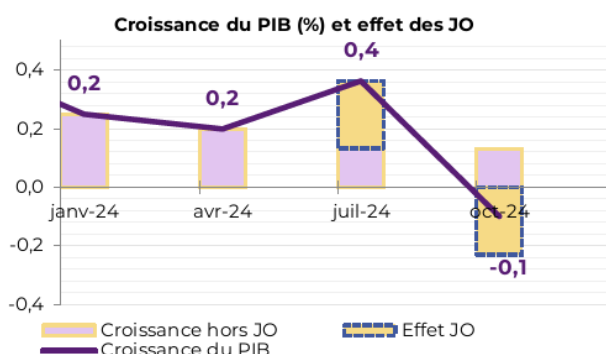
Zone Euro : inflation et inflation sous-jacente



2. France - retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : une croissance du PIB de 1,1% en 2024 et de 0,9% en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4% T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1% T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.

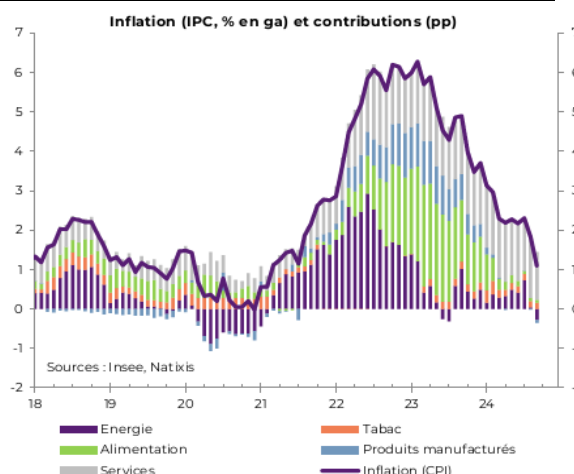


Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4% en 2025 (vs 5,0% attendu par le gouvernement), après 6,1% en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, inflation française estimée à 2,3% en 2024 et 1,7% en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5% en glissement annuel, après 1,4% en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2%.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.



France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3% au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3% sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture (établies sous leur moyenne de long terme).

La croissance des salaires est stable à +2,9% en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4%) que dans le tertiaire (+2,8%) et la construction (+2,8%). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3% en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9% en août 2024 après 5 mois à 6%). Le taux d'activité est resté stable à 74,5%, son plus haut niveau historique.

Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5% du PIB, après 4,7% en 2022 et contre 4,4% attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

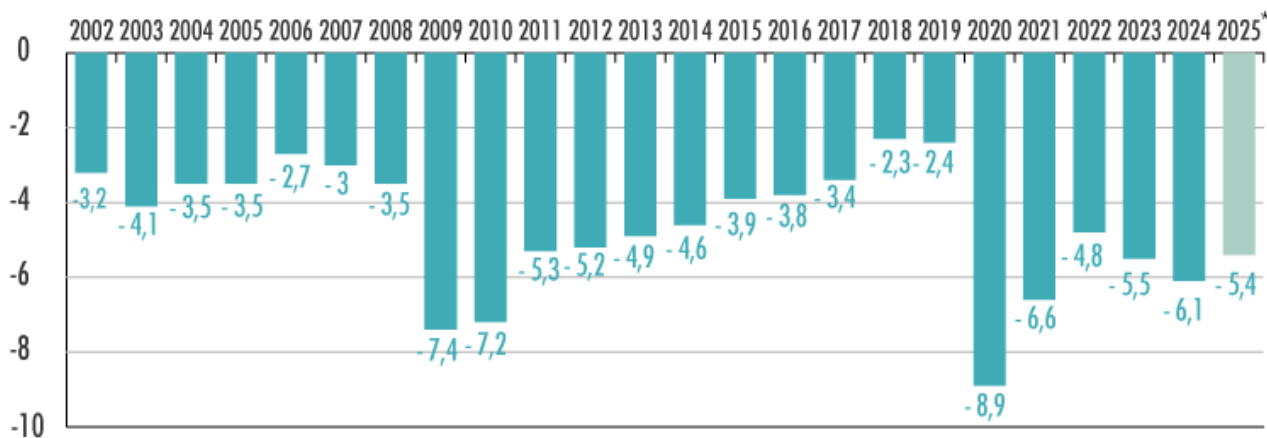
En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1% (contre 4,4% dans le PLF et 5,5% dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5%.

Néanmoins le contexte politique actuel a conduit à une révision de cet objectif et d'y avoir des moyens d'y parvenir dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025 adoptée à l'issue du vote de la Commission Mixte Paritaire (CMP), et de l'engagement de la responsabilité du gouvernement conformément à l'article 49.3 de la Constitution.

DÉFICIT AU SENS DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

EN % DU PIB



* La valeur pour 2025 correspond aux estimations du ministère de l'Économie et des Finances.

Source : lafinancepourtous.com d'après INSEE



3. « Loi de Finances » pour 2025 : principales mesures relatives aux collectivités locales :

La loi de finances pour 2025 a été élaborée dans un contexte de déficit public élevé et de dette croissante. Sur la base d'une inflation à 1,4% et d'une croissance de 0,9%, l'objectif de la loi de finances est de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB.

- **Principales Dispositions : Une facture d'environ 7 milliards d'euros pour les collectivités.**

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)	
Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ	- 1
Gel du montant de la fraction de TVA	- 1,2
Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP)	- 0,49
DGF : augmentation de 150 M€	0,15
Réduction du Fonds vert	- 1,35
Dotations de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
Agence nationale du sport	- 0,06
TOTAL	- 5,6

S'y ajoutent :

- 0,7 Md€ de réduction des crédits de l'Agence des financements des infrastructures de transports (AFITF) ;
- 130 M€ de réduction des crédits des Agences de l'eau ;
- 230 M€ de manque à gagner sur la DGF, toutes collectivités confondues, au titre de la non-indexation de la DGF sur l'inflation, dont 116 M€ pour le bloc communal ;
- 14,5 M€ au titre du gel de la DETR dont le montant n'est donc pas indexé sur l'inflation ;
- 8 M€ au titre du gel de la DSIL, soit une perte totale de 158 M€ au titre de la DSIL.

Les plus impactant à notre niveau seront la baisse du DCRTP, la limitation des diverses subventions (DETR, DSIL, Fonds vert, ...), la hausse de la cotisation CNRACL et, peut-être, le DILICO, principale « invention » de cette loi de Finances.

- **Le Dispositif de Lissage CONjoncturel - 1 Md€ prélevés sur environ 2000 collectivités :**

Répartis comme suit : 500 M€ pour le bloc communal (soit 250 M€ pour les communes, et 250 M€ pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), 220 M€ pour les départements et 280 M€ pour les régions.

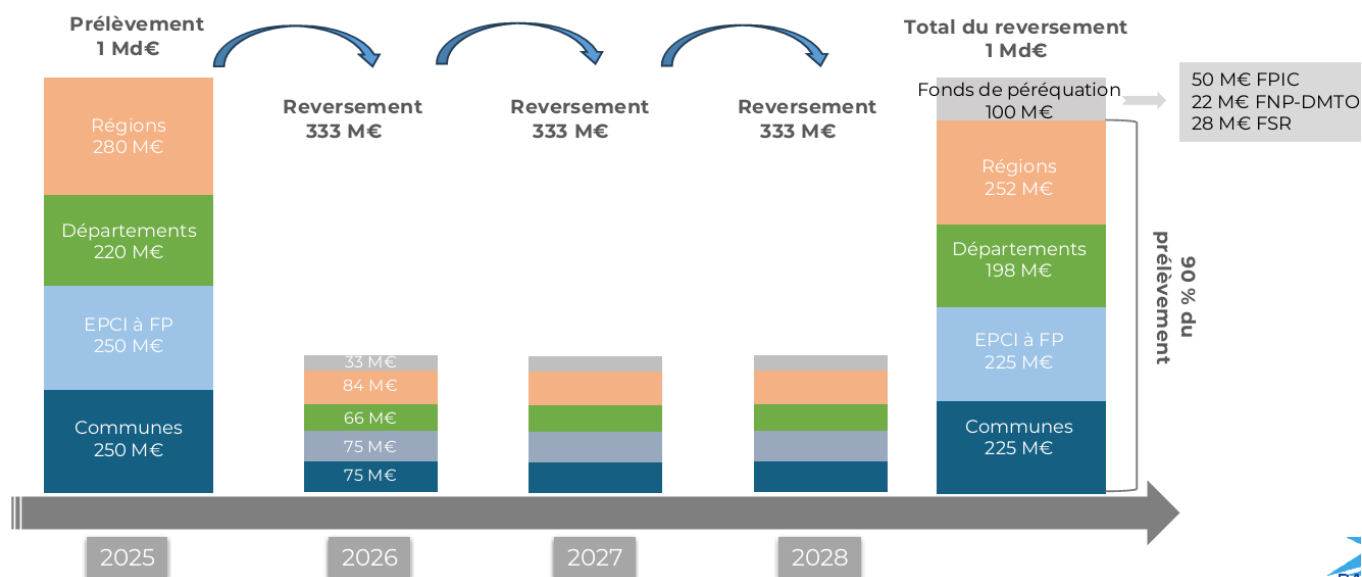
Concrètement, les Communes assujetties seront déterminées par la comparaison d'un indice synthétique de ressources et de charges (75% potentiel financier par habitant et 25% revenu moyen par habitant) de la Commune à l'ensemble des Communes. Si cet indice communal dépasse 111% de la moyenne, la Commune est assujettie.

La contribution peut ne peut excéder 2% de ses recettes réelles de fonctionnement, minorées notamment des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, ... telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année dans les derniers comptes de gestion disponibles.

Cette contribution sera prélevée en année N puis reversé par tiers les trois années suivantes aux contributeurs. Le reversement effectué chaque année est réparti, pour 10% de son montant, au FPIC et, pour le solde, aux communes et établissements contributeurs au prorata de leur contribution.

SAINT-NABORD ne sera probablement pas concernée par le DILICO, ou à la marge.

Reversement du prélèvement (« dans la limite de chaque prélèvement annuel »)



- Rappel - Réduction des impôts de production :

Rappel - La loi de finances pour 2021 a acté une baisse des impôts de production dont le coût brut pour les finances de l'État s'élève à 10 Mds€ par an. Sur la période 2021-2022 retenue pour le plan de relance cela a représenté une minoration d'impôts de 20 Mds€. La mesure est désormais pérenne.

L'objectif de la mesure était de stimuler la compétitivité des entreprises françaises, notamment industrielles, et de favoriser l'implantation de nouvelles activités sur le territoire. Les impôts de production portent sur les facteurs de production des entreprises, indépendamment de leurs bénéfices.

Ces impôts forment un ensemble hétérogène de taxes sur les salaires (comme le versement mobilité, les actifs physiques (comme les taxes foncières), le chiffre d'affaires (comme la contribution sociale de solidarité des sociétés) ou la valeur ajoutée (comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Ils ont diminué de 5,2% du PIB en 2020 à 4,5% en France en 2021, du fait notamment de la division par deux du taux de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, mais ils sont restés supérieurs de 2,2 points à la moyenne de la zone euro et de 3,5 points à ceux de l'Allemagne (contre respectivement 2,8 et 4,4 points en 2020). La France était encore au premier rang de la zone en 2021.

Une partie des impôts sur la production est payée par les ménages : les taxes foncières à leur charge, les comptes nationaux considérant que les ménages propriétaires de logements sont producteurs de services de logement. Les impôts sur la production payés par les sociétés (donc hors entreprises individuelles) non financières représentaient 2,6% du PIB en France en 2021 pour une moyenne de 1,2% dans la zone euro et 0,6% en Allemagne.

Concrètement, cette réforme consiste en :

- Une baisse de 50% de la valeur locative des locaux industriels impactant la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) collectée par la CCPVM mais aussi la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue par la CCPVM mais aussi les Communes.
- Une baisse de 50% de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) collectée par la CCPVM.

Au même titre que pour la taxe d'habitation, le principe de compensation intégrale via l'application d'un coefficient correcteur sur les bases exonérées a été retenu. À court terme donc, il n'y aura aucun impact sur le stock de bases existantes et donc sur nos recettes. En revanche, pour l'installations futures, cette réforme aura pour conséquence une perte de 50% de la TFPB.

Pour information, en 2024, les bases de taxe foncière des établissements industriels et assimilés ne représentaient plus que 197 851 € (pour 672 431 € en 2020) sur un total de 5 052 798 € mais le produit de TFPB sur ces bases était de 77 953 € (au lieu de 92 459 € en 2020 mais sans le taux départemental).

- Transferts financiers de l'État :

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars et les subventions pour travaux divers d'intérêt général ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

En 2025, la DGF totale s'élève à près de 27,4 Md€ (+ 0,55 %), dont :

- 19,1 Md€ pour le bloc communal (en hausse de + 150 M€, soit + 0,8 % par rapport à 2024),
- 8,3 Md€ pour les départements (montant gelé).

La hausse de 150 M€ est entièrement ciblée sur les communes, et finance une partie des progressions de la DSU et de la DSR fixées pour 2025.

Concernant les différentes enveloppes de la DGF des communes, la loi de finances pour 2025 prévoit les hausses suivantes :

- une augmentation de 150 M€ sur la DSU (+ 5,4 %),
- une augmentation de 150 M€ sur la DSR (+ 6,7 %).

Comme c'est devenu l'habitude et afin de respecter la trajectoire d'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, l'enveloppe de la DGF doit rester constante malgré certaines évolutions structurelles (effet démographique, mesures diverses, ...).

Ainsi, pour 2025, ce sont a minima 140 M€ qui devront être compensés via les variables d'ajustement.

Pour rappel - A propos des modalités de calcul de la dotation forfaitaire des communes :

La grande réforme de la DGF initialement programmée pour 2016 puis reportée au 1^{er} janvier 2017 a finalement été annulée.

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics (fin de la Contribution au remboursement du déficit public). Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DNP, DSU et DSR), de la dotation d'intercommunalité et autres augmentations.

Comme en 2024 l'écêtement va s'appliquer aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85% du potentiel fiscal moyen par habitant. Cette minoration est plafonnée depuis 2017 à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2 corrigées (recettes réelles de fonctionnement nettes des produits exceptionnels, des atténuations de produits et de recettes liées à la mutualisation).

En 2024, ce sont 2 097 € qui ont ainsi été prélevés.

Le plafond de 1% correspondrait à un écêtement de 50 766 € mais au regard du besoin de financement et de la répartition envisagée au sein du bloc communal, cela ne devrait pas dépasser les 5 000 € au final.

Pour SAINT-NABORD, en 2025, l'effet démographique sera négligeable - 492 € (- 5 habitants à résidences secondaires constantes).

Aussi, le montant de la dotation forfaitaire 2025 devrait se situer aux abords de 258 000 € (en léger recul par rapport à 2024).

En 2019 pour la première année concernant le bloc communal, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle a fait partie des variables d'ajustement

permettant de respecter l'enveloppe normée sur laquelle les mesures de péréquation pèsent de manière croissante (- 10 millions € de DCRTIP pour le bloc communal).

Depuis lors, seules les DCRTIP des Régions et des Départements étaient mises à contribution.

Malheureusement, 2024 a vu le précédent de 2019 se reproduire avec une perte de 1 662 €.

2025 sera plus dure encore ce de point de vue.

En effet, cette année, 202 M€ sont visés (soit presque 10 fois le montant de 2024). Par sécurité, une perte de 25 000 € est anticipée.

Le montant du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) devrait, en revanche, rester constant (soit 253 281 €).

L'enveloppe de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progressant à nouveau de 150 millions € en 2025, le montant attendu pour SAINT-NABORD devrait continuer à augmenter cette année car, comme ses deux dernières années, la part « péréquation » à laquelle nous avons droit accaparerait environ 60% de cette augmentation (contre 10% avant 2023).

Un abondement de 5 000 € est donc envisageable pour atteindre 120 000 €.

À noter que la fraction « voirie » de la DSR a été réformée par la loi de finances pour 2025.

Ne serait plus seulement comptabilisée la voirie communale classée mais toutes les voiries situées sur notre territoire. Disposant de diverses RD et de la RN57, cette évolution pourrait nous être favorable mais faute de décret d'application encore publié, il convient de rester prudent.

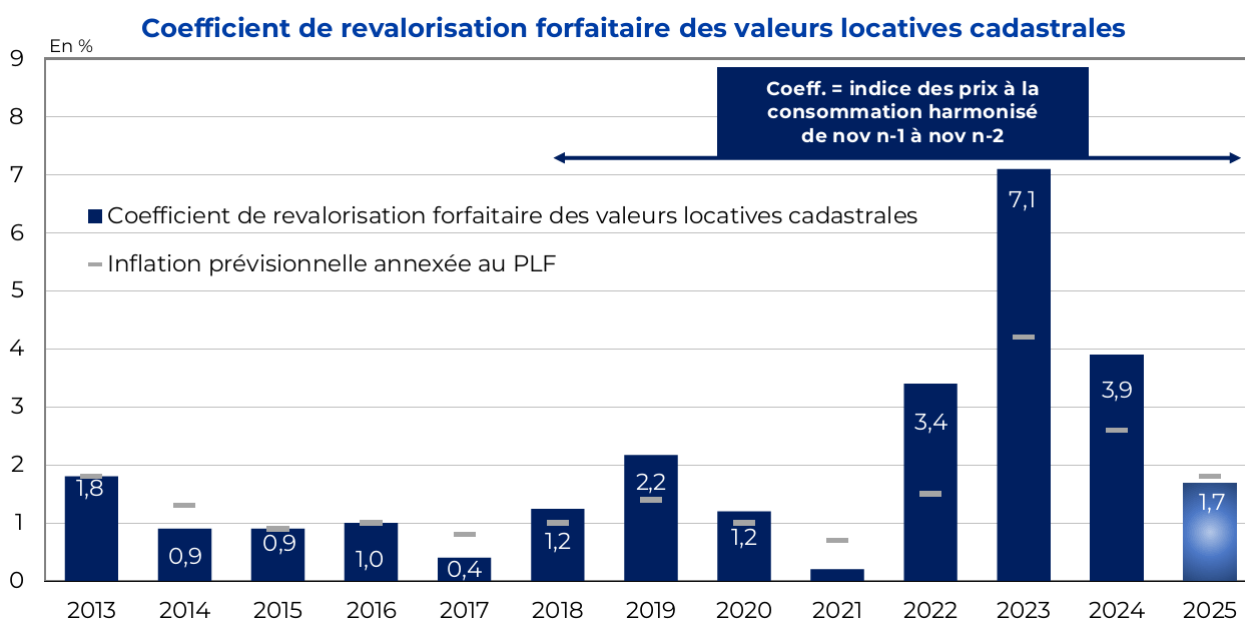
Actuellement basé sur un système déclaratif, la réforme confierait le calcul du linéaire à l'IGN.

En 2024 (4 768), après 2023 (3 973), 2022 (3 599), 2021 (3 999 €), 2020 (4 443 €), 2019 (4 937 €), 2018 (5 485 €), 2017 (5 428 €), 2016 (6 301 €), 2015 (6 701 €) et 2014 (7 446 €), nous avons perçu de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Son mode de calcul étant très complexe (calcul de richesse relative au niveau national), difficile de dire si ce sera encore le cas en 2025. Partons du principe que non car de toute façon le montant sera faible.

S'agissant des compensations d'exonération fiscales votées par l'État, celles liées aux taxes foncières devraient se maintenir à hauteur de 80 000 € (surtout sur les locaux industriels).

Nos recettes liées aux transferts de l'État devraient donc baisser d'environ 25 000 € entre 2024 et 2025 (sans compter le prélèvement au titre du FPIC).

En outre, l'évolution des bases d'imposition reprend son rythme atone avec une hausse annoncée de + 1.71% (cf. ci-dessous).



- **Prévision de recettes fiscales des 3 taxes pour lesquelles la Commune vote un taux (bases 2024 +/- 1.71%, toutes choses égales par ailleurs et à taux constants) :**

Taxe	Base 2024 notifiée	Base 2024 réelle	Produit 2024	Base 2025 estimée	Taux constant	Produit estimé 2025
Taxe d'habitation RS	198 000	218 092	26 411	221 821	12.11%	26 863
Taxe foncière bâti - Locaux d'habitation et industriels	5 058 000	3 736 412	1 472 146	3 768 358	39.40%	1 484 733
Taxe foncière bâti - Locaux pro et commerciaux		1 316 386	518 656	1 325 298		522 167
Taxe foncière non bâti	123 300	123 387	44 123	125 497	35.76%	44 878
Effet du coefficient correcteur		0.6560914	- 708 911			- 708 911
Total			1 352 425			1 369 730

En réalité les + 1.71% ne concernent que la THRS et la TFB des locaux d'habitation et industriels. La TFB des locaux professionnels et commerciaux suit un autre rythme bien plus faible (+ 0.067% entre 2023 et 2024). En reprenant ces tendances et reportant le coefficient correcteur, le produit attendu n'augmenterait que de 17 305 €, soit 1.28%.

En 2025, un maintien de ces taux est envisagé, ceux de la CCPVM devant rester stables. Pour mémoire, la hausse du taux de THRS de 11.08 à 12.11% a rapporté 2 285 €.

- **Érosion des aides à l'investissement :**

Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) :

Créée en 2016 et essentiellement consacrée au financement des contrats de ruralité, elle sera amputée cette année de presque 20% pour un montant total de 420 millions€.

Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) :

La DETR est, elle aussi, atteinte du fait de la non indexation de son montant (perte estimée à 14.5 millions€) pour un montant total de 1.046 Mds€.

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert » :

Passe de 2,5 Md€ en 2024 à 1,150 Md€ en autorisation d'engagement (AE) en 2025. Le montant des crédits de paiement (CP) pour 1,124 Md€ est toutefois maintenu.

Pour ces deux dotations, l'État prend désormais en compte la dimension écologique dans la fixation des taux d'aides accessibles.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Un temps menacé d'une baisse de taux, il est finalement maintenu.

Son élargissement d'assiette aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées est maintenu. En 2024, 19 944.12 € nous sont ainsi revenus (11 491.12 en 2023, 14 408.54 € en 2022, 14 847 € en 2021, 15 920 € en 2020 et 14 995 € en 2019). Le programme annuel d'enduit devrait générer une somme équivalente.

Le taux (16.404%) reste inchangé.

L'automatisation du FCTVA est appliquée à SAINT-NABORD depuis 2022. Son montant 2025 est estimé prudemment à 120 000 €.

- **Fiscalité commerciale (TVA) - la diminution du seuil de franchise de TVA :**

Cette mesure visant à réduire le seuil de franchise de TVA de 85 000 à 25 000 € pour ce qui nous concerne, à savoir la location de locaux communaux aux personnes qui ne sont pas soumises à

TVA et en conservent donc la charge finale (exemple : professionnels de santé et des associations d'assistantes maternelles).

L'impact de cette mesure sur les Communes semble avoir été peu évaluées et son application devrait être différée au 1^{er} juin ...

- **Relèvement de l'exonération de la TFPNB en faveur des terres agricoles de 20% à 30%**

Cette augmentation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties, génèrera un coût annuel de 50 M€ pour l'État, et de 60 M€ pour les collectivités locales.

Une baisse du rendement de la TFPNB est donc à craindre dès 2025.

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Rappel : Il vise à réduire les inégalités de ressources entre communes et intercommunalité dont la taxe professionnelle était la principale cause, et ce par une péréquation horizontale.

Le dispositif devait monter en puissance entre 2012 (150 millions d'euros) et 2016 (1 milliard d'euros) et suivantes (2% des recettes fiscales).

Néanmoins, la loi de finances pour 2017 a bloqué le dispositif à 1 milliard d'euros.

Les Communes et les Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en sont à la fois les contributeurs et les bénéficiaires.

La mesure de la richesse est réalisée au niveau de l'EPCI, en ajoutant la mesure de la richesse de l'EPCI et celle de chacune des communes membres. Cette mesure sera principalement faite sur la base du potentiel financier dit « agrégé ».

Elle est en outre une mesure de richesse relative, c'est-à-dire que les EPCI sont comparés les uns aux autres. Et dans la mesure où certaines formes d'EPCI (les métropoles surtout) sont encouragées financièrement par l'État notamment par une promesse de moindre participation et/ou de meilleure redistribution du FPIC, l'évolution de la carte intercommunale conduit à une certaine volatilité des montants demandés à notre Commune chaque année.

Les bénéficiaires du reversement sont désignés de la même manière en tenant compte en sus de l'effort fiscal et du revenu moyen par habitant en comparaison des moyennes nationales.

Pour mémoire, à SAINT-NABORD la situation a été très évolutive en fonction de l'évolution de la carte intercommunale et des réformes du dispositif et cela devrait continuer :

Evolution du FPIC à SAINT-NABORD 2012/2024			
Années	Attribution	Contribution	Solde
2012	-	8 771 €	- 8 771 €
2013	-	20 473 €	- 20 473 €
2014	-	34 154 €	- 34 154 €
2015	-	51 882 €	- 51 882 €
2016	-	81 698 €	- 81 698 €
2017	61 832 €	36 697 €	26 135 €
2018	44 451 €	27 389 €	17 062 €
2019	42 855 €	45 991 €	- 3 136 €
2020	41 697 €	76 048 €	- 34 351 €
2021	37 496 €	44 388 €	- 6 892 €
2022	-	45 852 €	- 45 852 €
2023	-	43 502 €	- 43 502 €
2024	-	37 997 €	- 37 997 €

Depuis 2017, le bouleversement de la carte intercommunale nous a concerné au premier chef (cf. 4.-) par la création de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales comprenant 10 Communes. La nouvelle structure était comparativement à l'ex-CCPHV moins nantie, SAINT-NABORD a été pour la première fois en 2017 bénéficiaire nette au FPIC.

En 2019 en revanche, contrairement à la stabilité attendue, la situation s'est dégradée avec à nouveau un solde négatif.

La CCPVM semble avoir été victime de l'accentuation de la péréquation (augmentation du plafond de contribution à 14% des ressources fiscales perçues au lieu de 13.5%) et/ou la réforme de la Dotation Intercommunalité, et plus particulièrement celle du Coefficient d'Intégration Fiscale, entrées en vigueur en 2019.

Ainsi, nous étions collectivement devenus inéligibles au reversement et la CCPVM avons donc bénéficié de la garantie de sortie égale à la moitié du reversement perçu l'année précédente.

En 2020, un retour à la continuité de 2018 a été constaté mais 2021 a davantage ressemblé à 2019.

En 2022, la situation s'est aggravée, revenant aux chiffres des années 2014/2015.

2023, avec l'entrée en vigueur progressive de la réforme des indicateurs financiers (voir infra), a quelque peu changé la donne et sans doute posé une tendance pour les années à venir.

En effet, si la CCPVM a globalement contribué au même niveau qu'en 2022 (un peu moins de 299 k€), DOMMARTIN étant devenu éligible au prélèvement, la plupart des autres Communes, notamment les plus peuplées et y compris SAINT-NABORD, ont moins contribué.

2024 a légèrement confirmé cette tendance mais a surtout vu notre contribution collective baisser à 265 k€ au lieu de 299.

La loi de Finances pour 2025 ne touche pas directement au FPIC mais diverses mesures pourraient avoir des conséquences à la marge. Difficiles à évaluer néanmoins ...

Une inscription à 45 000 € en dépenses semble sage l'évolution de la carte intercommunale de toute la France peut impacter ce dispositif très complexe.

- **Ajustements des indicateurs de richesse (potentiel fiscal et financier) et de pression fiscale (effort fiscal) :**

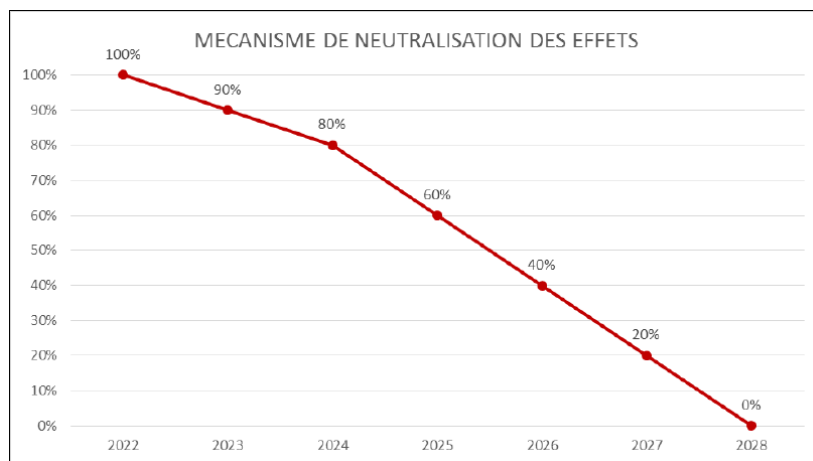
Rappel - La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et de la réduction des valeurs locatives foncières des établissements industriels induit une remise en question des indicateurs de richesse (potentiel fiscal et financier) et de pression fiscale (effort fiscal) afin de ne pas déstabiliser la répartition de la DGF (communale et intercommunale), la péréquation communale et intercommunale (DSR, DSU, ...), et des différentes aides et subventions des partenaires (DETR, DPEL, DPL, ...) ainsi que le FPIC.

Dotation(s) calculée(s) à partir de l'indicateur							
	Dotation forfaitaire	Dotation nationale de péréquation		Dotation de solidarité rurale			Dotation de solidarité urbaine
		Part principale	Part majoration	Fraction bourg centre	Fraction péréquation	Fraction cible	
Population DGF	x	x			x	x	
Population DGF des quartiers prioritaires							x
Potentiel fiscal par habitant pondéré	x						
75% du potentiel fiscal moyen national par habitant pondéré	x						
Potentiel financier par habitant		x		x	x	x	x
Potentiel financier par habitant des communes de plus de 10 000 habitants							
Potentiel financier par habitant de la strate démographique		x			x	x	x
Potentiel financier superficiaire par habitant				x	x	x	
Potentiel financier superficiaire des communes de moins de 10 000 habitants					x	x	
Effort fiscal		x			x	x	x
Effort fiscal des communes de la strate démographique		x					
Longueur de voirie					x	x	
Population âgée de 3 à 16 ans INSEE					x	x	
Produit Post TP par habitant de la commune			x				
Produit Post TP par habitant de la strate démographique			x				
Revenu par habitant							x
Revenu moyen par habitant dans les communes de +/- de 10 000 habitants							x
Part des logements sociaux de la commune							x
Part moyenne des logements des communes de +/- de 10 000 habitants							x
Part de bénéficiaires des APL							x
Part moyenne de bénéficiaires des APL des communes de +/- de 10 000 hab							x

Dotation(s) calculée(s) à partir de l'indicateur			
	Fonds de solidarité de la Région Ile de France	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	
		Répartition entre les communes	FPIC de l'ensemble intercommunal
Population DGF	x		x
Potentiel fiscal agrégé			x
Potentiel financier par habitant	x	x	
Potentiel financier agrégé par habitant			x
Effort fiscal			
Effort fiscal agrégé			x
Revenu moyen par habitant	x		x
Logements sociaux	x		

Afin d'éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition des dotations, est prévue la mise en place d'une fraction de correction dans le calcul des indicateurs. Il s'agirait d'un lissage sur une période 7 années.

Ainsi en 2022, l'impact serait compensé à 100% mais cette compensation serait dégressive à compter de 2023 jusqu'à, a priori, disparaître en 2028.



À ce jour, l'impact de ces changements est encore difficile à évaluer mais certaines hypothèses se confirment néanmoins au regard des chiffres de 2023 et 2024 :

S'agissant du potentiel fiscal / financier, de nouvelles recettes sont intégrées au calcul, et notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation des communes de moins de 5 000 habitants.

Or il s'agit d'une recette susceptible de faire varier fortement le nouveau potentiel fiscal.

Et leur montant est très variable d'une année sur l'autre car il dépend de la conjoncture du marché de l'immobilier.

DMTO à SAINT-NABORD	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	23 672.20	68 914.41	40 629.24	51 685.81	62 898.70	61 108.02	41 710.14

Accessoirement sa répartition est aux mains du Conseil Départemental.

Au regard de l'état du marché de l'immobilier, une baisse importante est à craindre en 2025.

Pour SAINT-NABORD, nous constatons :

	2023	2024	variation
Potentiel fiscal 4 taxes par habitant final	973,885808	1 013,522621	+ 4.07%
Potentiel fiscal moyen par habitant de la strate	936,710000	1 004,041106	+ 7.19%
Potentiel financier par habitant final	1 035,786530	1 075,507463	+ 3.83%
Potentiel financier moyen par habitant de la strate	1 011,850000	1 079,494304	+ 6.68%

Notre potentiel fiscal / financier augmente certes mais bien moins vite que celui de la strate.

Comme attendu, nous sommes donc, relativement aux autres Communes de la strate, de moins en moins riches. Un positif global devrait donc en découler.

S'agissant d'un indicateur de richesse relative, la politique fiscale de la Commune est sans effet sur cette situation puisque les taux votés sont neutralisés.

S'agissant de l'effort fiscal, la réforme vise à recentrer le calcul de la pression fiscale sur les produits communaux :

La LFI2021 avait initié cette réforme pour 2022 afin de tenir compte de la réforme de la TH.

La LFI2022 a tout réécrit pour intégrer le souhait des associations d'élus de rapprocher la mesure de l'effort fiscal objectif des impôts effectivement levés par la commune uniquement mais, comme attendu, cela aurait pénaliser les EPCI fortement intégrés.

Ces difficultés ont conduit le législateur à adapter le calendrier en 2023 et en 2024 :

- en 2023, dans l'attente d'une solution plus satisfaisante, le nouveau calcul a été intégralement neutralisé afin qu'il n'ait pas d'impact sur les dotations attribuées en 2023.
- en 2024, le nouveau calcul a commencé à produire ses premiers effets, à hauteur de 10%, au lieu des 20% prévus dans le calendrier initial.

La loi de finances pour 2025 adapte le calendrier en fixant à 20% l'application du nouveau calcul de l'effort fiscal pour cette année.

EFFET ATTENDU DE LA REFORME : Un indicateur qui se concentre uniquement sur la pression fiscale levée par la seule commune.

- Les communes appartenant à une intercommunalité fortement intégrée sont pénalisées ;
- Les communes ayant récupéré un taux départemental élevé sont avantagées bien qu'elles ne profitent pas de fiscalité supplémentaire ;
- La non prise en compte de la compensation liée à la baisse de 50% des valeurs locatives industrielles pénalise les communes industrielles.

Ainsi, étrangement, notre retard important en matière d'intégration intercommunale devrait nous profiter ... et compenser en tout ou partie le désavantage lié à la non prise en compte de la réduction des impôts de production.

	2022	2023	Variation 2022/2023	2024	Variation 2023/2024
Effort fiscal final	1.078	1.073	- 0.46%	1.061	- 1.12%
Effort fiscal moyen de la strate	1.14	1.13	- 0.88%	1.113	- 1.50%

Comme pour le potentiel fiscal/financier, notre évolution est moindre que la moyenne des Communes de notre strate.

Pour autant, il est important que notre effort fiscal demeure supérieur à 1.

À défaut, nous serions perdants à beaucoup de niveaux (perte automatique de l'attribution au FPIC par exemple).

La hausse envisagée du taux de la THRS a été dans le bon sens de ce point de vue.

Il existe encore quelques incertitudes quant à modalités de dégressivité des compensations pour la période 2024/2028.

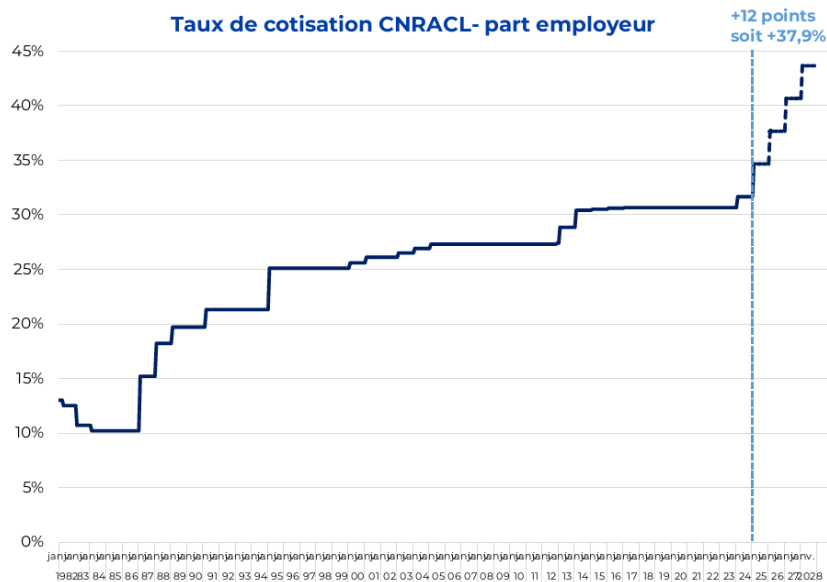
- **Fonction publique - Mesures diverses :**

Congés maladie : La loi de finances indique que le fonctionnaire en congé de maladie perçoit désormais 90% de son traitement les trois premiers mois, au lieu de 100%.

Décret sur la réduction du déficit de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) :

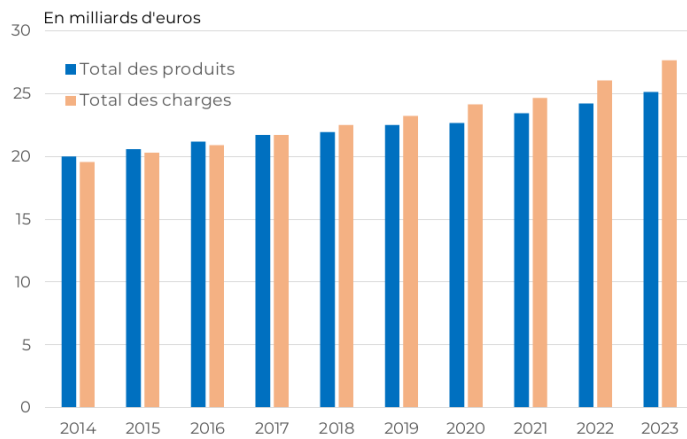
Le taux de cotisation augmentera de +3 pts pendant 4 ans, sur 2025, 2026, 2027 et 2028, soit Le taux va donc passer de 31.65% en 2024 à 43.65% en 2028 (après + 1 pt entre 2023 et 2024). Le surcoût est estimé à 10 000 € par point soit en 2028, soit près de 120 000 € ... 5 Mds à l'échelle nationale.

Pour mémoire, Selon les calculs de l'AMF, la CNRACL a contribué pour « *une centaine de milliards d'euros depuis 1974 (en euros constants 2023) aux autres régimes* ». Et cela ne cessera pas en 2025 malgré le déficit engendrant ces augmentations brutales.

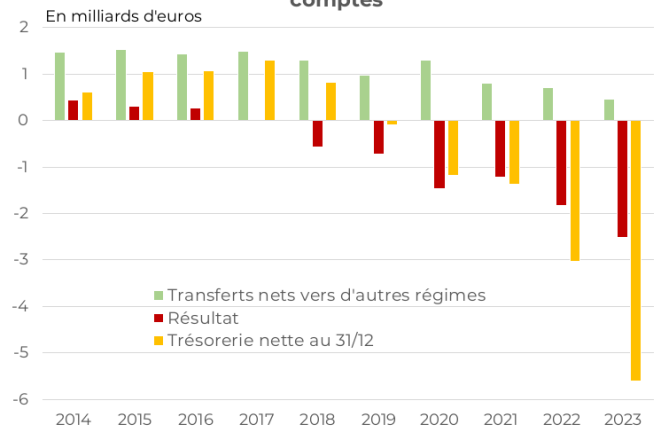


État des comptes de la CNRACL

Produits et charges



Éléments significatifs de la dégradation des comptes

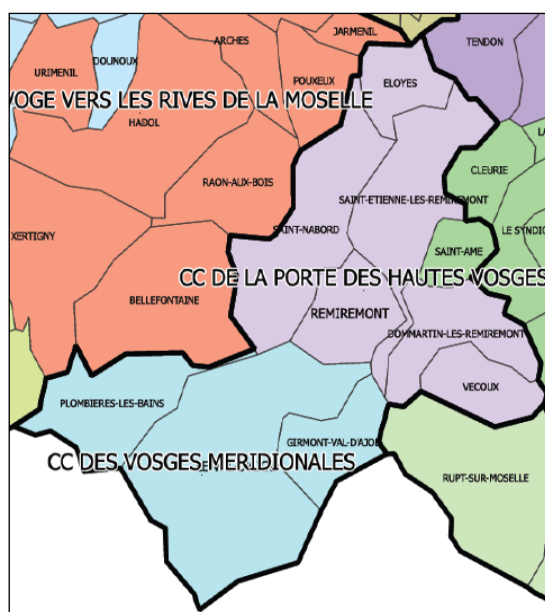


4. L'évolution de la carte intercommunale et ses conséquences financières :

Pour rappel, SAINT-NABORD a intégré au 1^{er} janvier 2017 un nouvel ensemble intercommunal, la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM), issu de la fusion des Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV) et des Vosges Méridionales (CCVM) avec extension à la Commune de SAINT-AME issue de la Communauté de communes Terre de Granite.

La CCVM étant avant la fusion un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), cette caractéristique a été transférée au nouvel ensemble.

Or, si cela se fait globalement à somme nulle, un tel changement a eu un impact important sur la structuration de nos recettes communales : en effet, toute la fiscalité professionnelle et notamment tous les avatars issus de la suppression de l'ancienne taxe professionnelle, seront désormais perçus par la CCPVM. En contrepartie de quoi, un montant, censément équivalent, nous sera reversé sous la forme d'attributions de compensation.



En 2024, le montant des attributions de compensation a été définitivement arrêté à 1 562 966.63 € (1 562 966.63 en 2023) compensant ainsi la perte des éléments de recette suivants :

Cotisation Foncière des Entreprises
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti
Compensation part salaires (part de la DGF)
Compensation réduction fraction recettes
Produit départemental de la Taxe d'Habitation

Ce montant inclut comme depuis 2019 les + 10 000 € correspondant au retour dans le giron communal de la subvention de la Société de Tir de REMIREMONT ainsi que les frais de fonctionnement de l'aire de Camping-car de la Croix Saint-Jacques transférée à la CCPVM en 2021.

Le montant provisoire 2025 reprend le définitif 2024.

Il sera amené à évoluer notamment en fonction des différents transferts de compétence qui seront constatés en cours d'année (ce montant restera provisoire jusqu'à ce que tous les éléments permettant un calcul exact soient disponibles).

Le transfert de la compétence PLUi devait être sans conséquence sur les attributions de compensation. Idem pour l'eau et l'assainissement, qui doivent s'autofinancer en tant que SPIC.

BUDGET COMMUNAL

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal est soumis à la nomenclature comptable M57, et que les masses financières s'entendent toutes taxes comprises.

Bilan de l'exercice 2024 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2024 présentées en comparaison avec celles de 2022 et 2023 :

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Réalisé 2022</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>2023/2024</i>
011	Charges à caractère général	1 288 264,00	1 430 712,19	1 546 854,91	8,12%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 957 793,08	2 015 249,40	2 088 213,25	3,62%
014	Atténuations de produits	45 852,00	43 502,00	37 997,00	-12,65%
65	Autres charges de gestion courante	415 201,51	416 926,82	404 309,14	-3,03%
66	Charges financières	17 877,51	38 293,84	39 333,19	2,71%
67	Charges exceptionnelles	91,99	29,00	0,00	-100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 236,34	336 474,48	250 055,96	-25,68%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00%
Totaux		3 780 316,43	4 281 187,73	4 366 763,45	2,00%

Le chapitre 011 augmente de 116 000 €, soit 8.12%.

Presque 36 k€ sont imputables au compte 6042 (facture repas + 38 k€, rattachements mieux réalisés + 11k€, ...).

Le retour à des prix de l'électricité « normaux » a permis d'économiser 20 k€.

À nouveau 10 k€ à d'augmentation de la participation au pluvial.

À noter également un gros renouvellement des vêtements de travail qui avaient pris du retard (+ 10 k€).

Le chauffage urbain est en hausse (20 k€) du fait d'une meilleure politique de rattachement des charges. Notre programme d'entretien de voirie se maintient à un niveau important (120 k€) entraînant plus de fournitures de voirie (compte 60633 + 30 k€).

Le compte 611 se stabilise bien que de plus en plus de dépenses y sont rattachées (tous les marchés et contrats divers) mais certaines dépenses sont maintenant imputés au compte 6156 - maintenance (+ 23 k€).

Les dépenses augmentent en euros constants : + 6.41% avec une inflation annuelle de + 1.71%.

Le chapitre 65 baisse un peu en 2024, la cotisation au SIVOM ayant été plus faible.

Les dotations aux amortissements sont en baisse notable cette année (- 86 k€).

2024 a vu une nouvelle augmentation des dépenses de personnel (chapitre 012 + 73 k€). Les dépenses de remplacement d'agents absents ont, une fois de plus, dépassé nos attentes (+ 26 k€ par rapport à 2023, + 63 k€ par rapport à 2022).

À cela s'ajoute :

- 27 k€ de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat versée en janvier 2024,
- 15 k€ liés au + 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024,
- 9.5 k€ d'augmentation de la cotisation CNRACL.

Sans cela, notre GVT aurait été légèrement négatif cette année (- 0.22%) et, ce, sans compter l'impact des différentes augmentations de SMIC en 2024 (+ 1.13% en janvier et + 2% en novembre).

2025, du fait du transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVM, marquera un changement notable dans la structure du chapitre 012. L'équilibre du budget n'en sera pour autant pas bouleversé puisque les frais de personnel liés à ses budgets étaient remboursés au budget général.

Le niveau du 012 reste correct au regard des ratios nationaux et des particularités de l'année (491 € par habitant contre 507 € en moyenne de strate 2023, dernière disponible) et, ce, d'autant plus que sur ces dépenses, plus de 175 000 € étaient en réalité affectés aux budgets annexes.

Néanmoins, ce chapitre est à surveiller particulièrement car de plus en plus de décisions à son sujet nous échappent.

Détail comparatif du 012 par éléments	2020	2021	2022	2023	2024
NBI, SFT	33 986,48	35 088,49	36 262,89	39 045,94	39 821,86
Primes et indemnités	154 505,79	170 365,83	148 614,03	177 559,07	215 404,80
Rémunérations Contrats CAE	43 174,05	38 603,42	30 600,88	18 102,60	5 048,55
Rémunérations des apprentis	26 735,56	25 386,69	23 053,70	45 836,83	37 209,59
Rémunérations Non titulaire	47 622,53	64 607,37	73 362,15	110 267,01	136 268,73
Rémunérations Titulaire	929 944,33	979 872,57	1 059 921,50	1 020 030,01	1 035 121,98
Autre personnel extérieur	-	22 390,23	-	2 570,20	7 817,62
Sous-total Rémunérations	1 235 968,74	1 336 314,60	1 371 815,15	1 413 411,66	1 476 693,13
Autres charges sociales diverses	7 071,55	6 561,14	-	-	-
Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 102,61	3 278,33	2 232,82	3 416,98	3 512,29
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	115 043,85	132 365,50	201 013,54	191 049,28	192 424,74
Cotisations sociales liées à l'apprentissage	422,40	440,64	-	-	-
Versement au F.N.C du supplément familial	50 870,11	53 991,05	-	-	-
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 570,51	4 221,96	4 578,96	5 149,84	5 630,58
Cotisations aux autres organismes sociaux	3 339,00	3 586,00	2 485,00	3 766,00	3 785,00
Cotisations aux caisses de retraite	273 297,99	292 042,17	309 953,29	324 800,99	330 552,75
Cotisations CNFPT et Centres de gestion	20 348,69	23 430,30	27 595,27	28 480,50	33 914,27
Cotisations pour assurance du personnel	34 054,01	33 098,68	32 333,45	38 392,27	35 488,94
Cotisations versées au F.N.A.L.	5 056,02	5 337,00	5 561,85	5 694,38	5 854,05
Médecine du travail, pharmacie	165,00	480,00	223,75	1 087,50	357,50
Sous-total Cotisations	516 341,74	558 832,77	585 977,93	601 837,74	611 520,12
MONTANT TOTAL	1 752 310,48	1 895 147,37	1 957 793,08	2 015 249,40	2 088 213,25

Tableau des emplois au 31 décembre 2024 (avant transfert AEP/ASST) :

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	Effectif non pourvu
	A, B ou C				
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1	0	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF		12	10	0	2
Attaché Principal	A	1	1	0	0
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	0
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint Administratif	C	6	4	0	2
SECTEUR TECHNIQUE		31	31	15	0
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1	0	0
Technicien Territorial Principal 1 ^{ère} Classe (24/35 ^{ème})	B	1	1	1	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	0	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe (28/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe (20/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (32/35 ^{ème})	C	2	2	2	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (18/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique	C	2	2	0	0
Adjoint Technique (30/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique (28/35 ^{ème})	C	2	2	2	0
Adjoint Technique (26/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique (25/35 ^{ème})	C	4	4	4	0
Adjoint Technique (24/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Agent de Maîtrise	C	2	2	0	0
SECTEUR SOCIAL		6	5	2	1
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe,	C	3	3	0	0
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe (32/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe (24/35 ^{ème})	C	1	0	1	1
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
SECTEUR ANIMATION		4	4	0	0
Animateur Territorial	B	1	1	0	0
Adjoint d'Animation	C	3	3	0	0
POLICE MUNICIPALE		1	1	0	0
Gardien brigadier de Police Municipale	C	1	1	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		55	52	17	3
AU 31/12/2023 POUR MEMOIRE		53	51	19	2
AU 31/12/2022 POUR MEMOIRE		54	49	18	5
AU 31/12/2021 POUR MEMOIRE		54	51	17	3
AU 31/12/2020 POUR MEMOIRE		54	48	17	6
AU 31/12/2019 POUR MEMOIRE		49	46	14	3
AU 31/12/2018 POUR MEMOIRE		53	47	14	6

Tableau des emplois au 1^{er} mars 2025 (après transfert AEP/ASST) :

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	Effectif non pourvu
	A, B ou C				
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1	0	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF		12	8	0	4
Attaché Principal	A	1	1	0	0
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	3	0	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint Administratif	C	6	3	0	3
SECTEUR TECHNIQUE		27	26	14	1
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1	0	0
Technicien Territorial Principal 1 ^{ère} Classe (24/35 ^{ème})	B	0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	0	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe (28/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe (20/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	0	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (32/35 ^{ème})	C	2	2	2	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (18/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique	C	2	1	0	1
Adjoint Technique (30/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique (28/35 ^{ème})	C	2	2	2	0
Adjoint Technique (26/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Adjoint Technique (25/35 ^{ème})	C	4	4	4	0
Adjoint Technique (24/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Agent de Maîtrise	C	2	2	0	0
SECTEUR SOCIAL		6	5	2	1
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe,	C	3	3	0	0
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe (32/35 ^{ème})	C	1	1	1	0
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe (24/35 ^{ème})	C	1	0	1	1
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
SECTEUR ANIMATION		4	4	0	0
Animateur Territorial	B	1	1	0	0
Adjoint d'Animation	C	3	3	0	0
POLICE MUNICIPALE		1	1	0	0
Gardien brigadier de Police Municipale	C	1	1	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		51	45	16	6

Effectifs en « équivalent temps plein » pour information :

GRADES ou EMPLOIS	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	Effectif non pourvu
TOTAL GÉNÉRAL au 31/12/2024	49,74	45,05	4,69
TOTAL GÉNÉRAL au 01/03/2025	46,05	42,08	3,98

Notre encours de dette par habitant sur le budget général au 31/12/2024 est à un peu plus de 31% de la moyenne de la strate (202 € par habitant contre 710 € en moyenne de strate 2023, dernière disponible).

Pour rappel, le dernier emprunt en date a été contracté en 2023 dans le cadre du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (750 000 € sur 20 ans à un taux fixe 4.06%, avec capital constant).

La dette communale est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe.

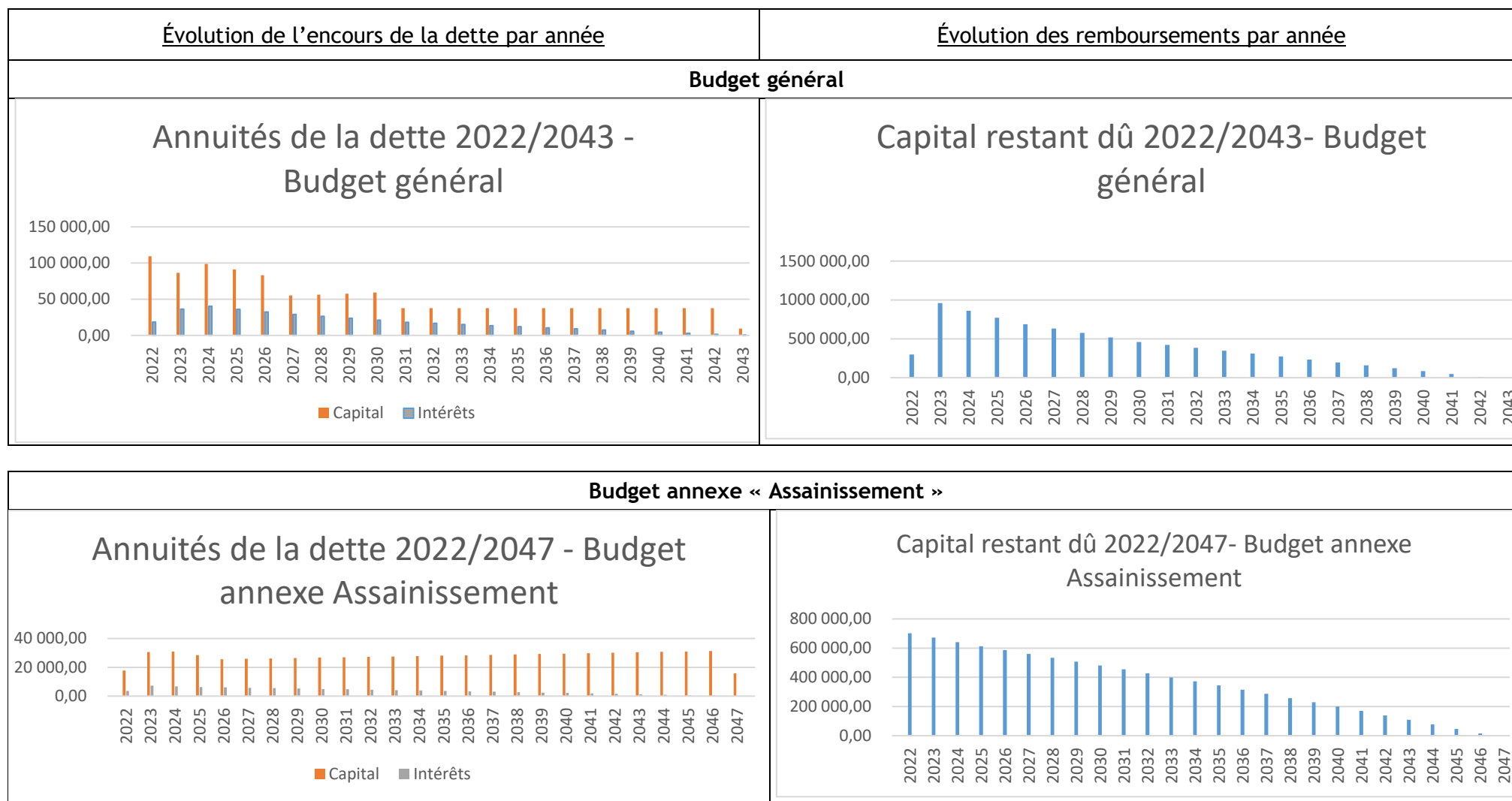
Pour mémoire, en 2022, un nouvel emprunt de 700 000 € sur 20 ans avec un taux fixe d'1% avait été réalisé sur le budget « assainissement » en vue de financer les travaux de la station d'épuration.

Cette emprunt ainsi que tous les autres contractés sur les budgets annexes eau et assainissement ont été transférés à la CCPVM au 1^{er} janvier 2025, à l'exception d'un seul qui avait été contracté « à cheval » sur le budget général et le budget annexe « eau ».

Ce dernier restera entièrement sur le budget général et sera refacturé, capital et intérêts, à la CCPVM pour la quote part qui la concerne désormais.

L'encours de dette des budgets transférés représentait près de la moitié de la dette totale de la Commune.

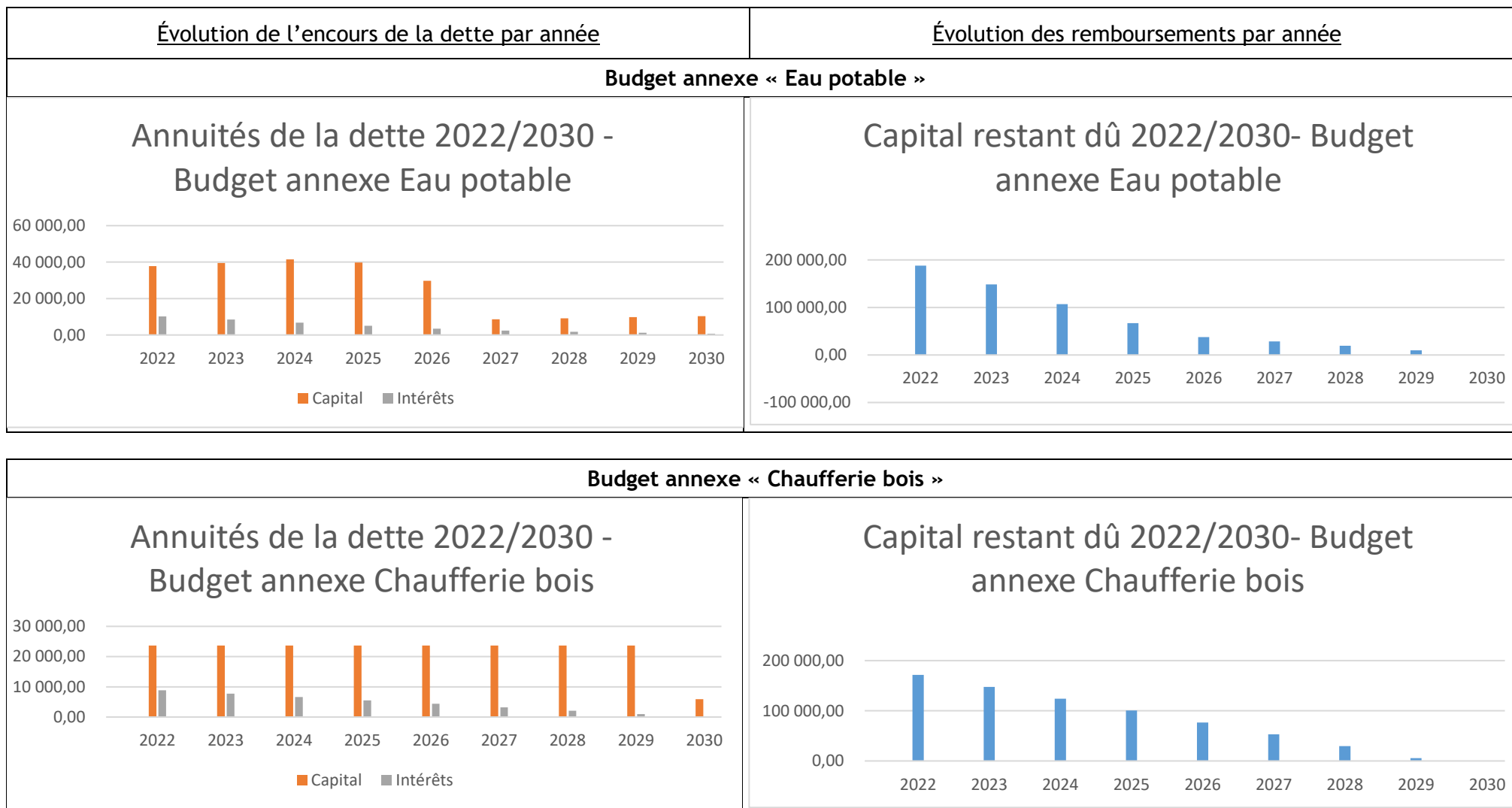
Ainsi, le volume des intérêts d'emprunt va augmenter en 2025 à environ 43.5 k€.



Notre capacité de désendettement (dette tous budgets / marge brute d'autofinancement du seul budget communal) au 31 décembre 2024 est de **1 734 509 / 537 177** = 3.223 années.

Pour le budget communal stricto sensu (dette BG / marge nette d'autofinancement BG), on tombe à 1.604 année (**861 846 / 537 177**).

La Commune a garanti à hauteur du tiers de leur encours deux emprunts au profit du Home Fleuri contractés en 2003 et 2008 pour des montants respectifs de 250 000 € et 3.8 millions d'euros (capital restant dû au 31/12/2023 : 1 559.29 € et 551 997 €). Cette garantie a été levée en 2024.



Les dépenses réelles de fonctionnement restent, avec **970 €** par habitant, inférieures à la moyenne de la strate (1 052 € par habitant, chiffre 2023).

Bien que la contractualisation et l'ODEDEL à + 1.2% de dépenses annuelles n'existent plus, l'objectif de maîtrise des finances communales reste permanent. En 2024, nos dépenses réelles de fonctionnement ont cru de + 6.94%. En euros constants, cette hausse est de 5.14%.

Recettes de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
013	Atténuations de charges	45 176,55	41 423,77	20 988,06	-49,33%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	478 840,90	508 733,42	514 450,61	1,12%
73	Impôts et taxes	1 891 449,31	1 856 248,65	1 857 957,77	0,09%
731	Impositions directes	1 305 337,53	1 425 147,90	1 462 037,34	2,59%
74	Dotations, subventions et participations	628 612,07	781 241,78	796 375,37	1,94%
75	Autres produits de gestion courante	194 732,44	177 996,17	439 502,78	146,92%
76	Produits financiers	18,15	29,50	23 253,50	78725,42%
77	Produits exceptionnels	3 621,31	10 071,05	1 653,67	-83,58%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 386 028,81	1 055 733,59	1 454 450,27	37,77%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 374,00	4 503,00	2,95%
	Totaux	5 933 817,07	5 860 999,83	6 575 172,37	12,19%

Si on met à part l'excédent de fonctionnement reporté (002), le différentiel des recettes de 2024 par rapport à 2023 est de + 315 k€ (mais + 47 k€ si on neutralise les recettes exceptionnelles et d'ordre), soit une hausse de 6.57%.

Hors recettes exceptionnelles (provenant les budget annexes « eau » et « assainissement »), cette hausse s'explique principalement par :

- Des produits des services toujours en progression (+ 6 k€),
- Le dynamisme des bases d'imposition (+ 40 k€),
- La baisse des atténuations de produits compensée par les intérêts du placement de trésorerie de l'emprunt réalisé pour la MSP (+/- 20 k€).

Quelques remarques néanmoins :

- Les atténuations de charges vont continuer à rester faibles avec nos contrats d'assurance 2025/2028 ne couvrant plus la maladie ordinaire des agents CNRACL.
- Les produits des services (70) restent dynamiques, notamment grâce au développement et aux montées d'effectifs des services péri et extrascolaires, ce qui ne manque pas d'engendrer des dépenses en face et de poser d'autres difficultés (locaux, personnel, ...).
- Le chapitre 73 a été boosté par la revalorisation des bases à 3.9%.
- À remarquer qu'aux comptes 74, si on neutralise la ligne CAF déjà évoquée, les dotations sont stables entre 2023 et 2024. Comme depuis quelques années, ce qui est perdu par l'écêtement de la DGF est compensé par la hausse de la DSR.
- Le 75 reste stable si on met à part les recettes exceptionnelles issues des budgets annexes.

La raréfaction des recettes se confirme si l'on rapporte l'évolution à l'inflation.

Dépenses d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	109 240,64	86 558,39	98 578,62	13,89%
20	Immobilisations incorporelles	29 236,41	54 183,55	87 411,39	61,32%
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 014,00	0,00	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	531 910,11	327 192,86	182 372,27	-44,26%
23	Immobilisations en cours	883 401,06	507 922,26	831 573,23	63,72%
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	4 374,00	4 503,00	2,95%
041	Opérations patrimoniales	208,00	149,00	0,00	-100,00%
	Totaux	1 553 996,22	983 394,06	1 204 438,51	22,48%

Les principales dépenses 2024 ont été :

- Les études relatives à la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle,
- Diverses acquisitions de terrains,
- Divers panneaux et signalisations,
- Divers matériels pour les ateliers municipaux,
- Travaux de voirie rue des Frères Bexon, Route de Raon aux Bois, au giratoire de Moulin
- Travaux d'éclairage public.

Recettes d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 859 161,18	1 344 507,18	266 859,74	-80,15%
13	Subventions d'investissement reçues	83 552,28	124 461,70	62 139,19	-50,07%
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	750 538,00	0,00	-100,00%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 214,00	-
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	-
001	Excédent d'investissement reporté	351 599,88	795 761,46	2 368 497,76	197,64%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 236,34	336 474,48	250 055,96	-25,68%
041	Opérations patrimoniales	208,00	149,00	0,00	-100,00%
	Totaux	2 349 757,68	3 351 891,82	2 952 766,65	-11,91%

Le FCTVA et la taxe d'aménagement sont en baisse notable.

Résultats de l'exercice :

Le budget général clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **753 958.65 €** (524 078.51 € en 2023) auquel il faut ajouter 1 454 450.27 € (1 055 733.59 € en 2023) d'excédent de fonctionnement reporté, soit un total de **2 208 408,92 €** (1 579 812,10 € en 2023) et un déficit d'investissement de **620 169.62 €** (excédent de 1 572 736,30 € en 2023) auquel il faut ajouter l'excédent d'investissement reporté à hauteur de 2 368 497.76 € (795 761,46 € en 2023), soit un excédent global de la section d'investissement arrêté à 1 748 328,14 € (2 368 497,76 € en 2023), soit un excédent global du budget de **3 956 737,06 €** (3 948 309,86 € en 2023) hors restes-à-réaliser.

La marge d'autofinancement nette fléchit légèrement cette année avec 537 307 € (663 924 € en 2023).

La politique de gestion rigoureuse des lignes de fonctionnement doit être accentuée malgré la conjoncture pour contenir la baisse continue des futurs résultats du fait de celle des recettes.

Evolution de la marge d'autofinancement depuis 2017 :

<i>En euros TTC</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marge autofinancement = recettes réelles de fonctionnement - (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital des emprunts)	862 309	901 259	1 077 368	941 008	960 950	713 467	773 995	905 436
DONT excédent/déficit budgets annexes (BA) à neutraliser	183 548	168 603	142 826	0	154 321	89 450	100 000	368 129
Marge autofinancement hors transferts de BA	678 761	732 656	934 542	941 008	806 629	624 017	673 995	537 307
DONT produits exceptionnels (cession d'immobilisations, ...)	21 583	19 402	104 509	17 452	46 741	3 621	10 071	0
Marge autofinancement hors transferts de budgets annexes et produits exceptionnels	657 178	713 254	830 033	923 556	759 888	620 396	663 924	537 307

Prévisions pour l'exercice 2025 :

Reste à réaliser 2024 :

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	RAR 2024
291	Réhausse du bassin écrêteur de crue			20 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
343	VERRIERE CSC			4 574,92
		21318	Autres bâtiments publics	4 574,92
344	TRANCHE FERME ET CONDITIONNELL			51 939,10
		2031	Frais d'études	0,00
		21534	Réseaux d'électrification	51 939,10
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00
348	Breuchottes Bexon ..			2 000,00
		2151	Réseaux de voirie	2 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00
351	Maison Médicale			1 072 548,29
		2031	Frais d'études	
		2313	Constructions	750 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	322 548,29
352	Enfouissement Réseaux Sainte A			475 000,00
		21534	Réseaux d'électrification	475 000,00
359	Peinture routière et signalétique			708,00
		2152	Installations de voirie	0,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	708,00
360	Réfection voirie en enrobé			66 875,93
		2031	Frais d'études	6 873,53
		????		
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	60 002,40
363	Matériels informatiques			10 000,00
		21831	Matériel informatique scolaire	0,00
		21838	Autre matériel informatique	0,00
		2185	Matériel de téléphonie	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
364	Transformation du logement communal			211 580,00
		2031	Frais d'études	0,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00
		2313	Constructions	211 580,00
367	Pumptrack			359 392,43
		2033	Frais d'insertion	0,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	359 392,43
368	Outillage Services Techniques			5 000,00
		21561	Matériel roulant	0,00
		215731	Matériel roulant	5 000,00
		215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00
		21578	Autre matériel technique	0,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00
		2158		
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
369	Traversée de Sainte-Anne			500 000,00
		2033	Frais d'insertion	0,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	500 000,00
370	Liason pieton/vélo Ranfaing Remiremont			680,00
		2031	Frais d'études	0,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	680,00
371	Giratoire Moulin Tranche 1			249 319,43
		2031	Frais d'études	0,00
		2152	Installations de voirie	0,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	249 319,43
372	Enfouissement Réseaux Fbg REMIREMONT			156 000,00
		21534	Réseaux d'électrification	156 000,00
376	Tennis Louveaux			15 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00
377	Vidéoprotection			230 975,00
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civi	180 975,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00
379	Illuminations			5 000,00
		215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00
381	Bilan foncier Achat de terrain			2 193,83
		2111	Terrains nus	2 193,83
382	Création d'une ZA à Sainte-Anne			7 000,00
		2031	Frais d'études	7 000,00

	20			4 639,08
		202	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	4 639,08
		2031	Frais d'études	0,00
		2051	Concessions et droits similaires	0,00
	21			5 459,27
		2111	Terrains nus	0,00
		2128	Autres agencements et aménagements	0,00
		21351	Bâtiments publics	0,00
		2151	Réseaux de voirie	0,00
		2152	Installations de voirie	0,00
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civi	0,00
		215731	Matériel roulant	0,00
		215741	Instal. matériel outillage des cantines scolaires	0,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 459,27
		217831	Matériel informatique scolaire	0,00
		21838	Autre matériel informatique	0,00
		21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00
		2185	Matériel de téléphonie	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
	23			86 649,09
		2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00
		2313	Constructions	26 808,70
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	59 405,19
		2318	Autres immobilisations corporelles	435,20
			Total Général	3 542 534,37

En recettes :

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	RAR 2024
344	TRANCHE FERME ET CONDITIONNELL			792,00
		1323	Départements	792,00
360	Réfection voirie en enrobé			23 136,00
		1323	Départements	23 136,00
364	Transformation du logement communal			64 396,00
		1321	Etats et établissements nationaux	40 396,00
		1323	Départements	24 000,00
367	Pumptrack			125 000,00
		1321	Etats et établissements nationaux	125 000,00
369	Traversée de Sainte-Anne			71 260,00
		1323	Départements	71 260,00
		1345	Amendes de radars auto. et amendes de police	0,00
370	Liason pïeton/vélo Ranfaing Remiremont			243 176,76
		1321	Etats et établissements nationaux	243 176,76
		1345	Amendes de radars auto. et amendes de police	0,00
*NI	Non individualisé			109 917,81
		1312	Régions	0,00
		1318	Autres	0,00
		1321	Etats et établissements nationaux	109 917,81
		1323	Départements	0,00
		2031	Frais d'études	0,00
			Total Général	637 678,57

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2024 :

Affectation du résultat de l'exercice 2024	
<i>Budget Général</i>	Euros
Fonctionnement	
Dépenses	4 366 763,45
Recettes	5 120 722,10
Résultat net de l'exercice	753 958,65
Résultat antérieur reporté (D ou R002)	1 454 450,27
Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter	2 208 408,92
Investissement	
Dépenses	1 204 438,51
Recettes	584 268,90
Résultat net de l'exercice	- 620 169,62
Résultat antérieur reporté (D ou R001)	2 368 497,76
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	1 748 328,14
Restes à réaliser	
Restes à réaliser de dépenses	3 542 534,37
Restes à réaliser de recettes	637 678,57
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser	- 2 904 855,80
Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	- 1 156 527,66
Affectation du résultat	
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP	1 156 527,66
Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002)	1 051 881,26

Cette affectation ne prend pas en compte celle à prévoir également des budgets annexes « eau » et « assainissement ».

Ces résultats affectés complémentaires ont vocation à être reversés à la CCPVM à 100% après retenue / ajout de dépenses et recettes constatées sur 2025.

Prévisions de sommes à investir pour 2025 :

Chiffres-clés en fonctionnement :

Excédent 2024 reporté en fonctionnement : 1 051 881,26€ ;
 Objectif d'excédent de l'exercice 2025 : - ;
 Capacité d'emprunt à dette constante : 100 000.00 € ;
 Soit un total potentiel de **1 151 881,26 €**.

En section d'investissement :

L'excédent affecté, les opérations d'ordre en recettes, le FCTVA et les RAR en recettes devraient permettre de couvrir les RAR en dépenses, les opérations d'ordre en dépenses et le remboursement du capital des emprunts à hauteur d'environ 1.8 millions d'euros.

Dès lors les 1.15 millions précités pourront être affectés aux investissements nouveaux.

L'inscription d'un emprunt important sera nécessaire même si sa réalisation est assez improbable, notamment du fait des éventuelles subventions à obtenir et de l'efficacité des appels d'offres à réaliser.

Travaux proposés par à la Commission « Travaux » du 07 mars 2025 (hors RAR)

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	BP 2025
342	SITE DES PERREY			25 000,00
	Nouveau agrès 2025	2315	Installations, matériel et outillage techniques	25 000,00
344	TRANCHE FERME ET CONDITIONNELL			55 000,00
	Avenant CPE éclairage public	2315	Installations, matériel et outillage techniques	55 000,00
349	Cimetière			140 000,00
	Reprise de concession	2315	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00
	Végétalisation ancien cimetière	21316	Equipement du cimetière	3 000,00
	Nouveau columabrium	2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
	Mur	2315	Installations, matériel et outillage techniques	87 000,00
351	Maison Médicale			2 400 000,00
		2031	Frais d'études	200 000,00
		2313	Constructions	1 300 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	900 000,00
359	Peinture routière et signalétique			15 000,00
		2152	Installations de voirie	15 000,00
360	Réfection voirie en enrobé			37 000,00
	Réserve	2151	Voirie	15 000,00
	Parking maison paroissiale	2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 000,00
362	CSC			21 000,00
	Passage en LED	2315	Installations, matériel et outillage techniques	11 000,00
	Equipement salle Vosges	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
363	Matériels informatiques			80 000,00
		21831	Matériel informatique scolaire	2 200,00
	y/c totem et nouveaux photocopieurs	21838	Autre matériel informatique	77 800,00
365	Travaux groupes scolaires			28 500,00
	Classe pleine air	21312	Bâtiments scolaires	6 000,00
	sol et peinture primaire herbures	2315	Installations, matériel et outillage techniques	12 500,00
	sol et peinture Maternelle herbures	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
367	Pumptrack			5 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
368	Outillage Services Techniques			159 900,00
	Rempalcement MERLO (hors reprise 50k€)	21561	Matériel roulant	155 000,00
	Servante	21578	Autre matériel technique	1 500,00
	Débrousailluses	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 100,00
	Sécatteur électrique	2188	Autres immobilisations corporelles	2 300,00
370	Liason pïeton/vélo Ranfaing Remiremont			5 000,00
	Géomètre	2031	Frais d'études	5 000,00
371	Giratoire Moulin Tranche 1			500 000,00
	Tranche 2 - Faubourg de REMIREMONT	2315	Installations, matériel et outillage techniques	500 000,00
373	Mairie			15 000,00
	Passage en LED	2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00
374	Eglise			20 000,00
	Passage en LED	2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
375	Chapelle de Fallières			7 000,00
	Peintures	2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 000,00
378	Equipements écoles			11 000,00
	Matériel divers breuchottes	21578	Autre matériel technique	3 500,00
	Séparateurs de lits	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	7 500,00
381	Bilan foncier Achat de terrain			475 000,00
	Terrains COUVAL Boudière + 50k€ réserve	2111	Terrains nus	475 000,00
382	Création d'une ZA à Sainte-Anne			10 000,00
		2031	Frais d'études	10 000,00
	Ergonomique			80 000,00
	Divers matériels suite à audit	2188	Autres immobilisations corporelles	80 000,00
	Extension des Ateliers municipaux			97 000,00
		2031	Frais d'études	7 000,00
	Sous réserve accord CCPVM	2313	Constructions	90 000,00
	Equipements Police			13 500,00
	Gyrophare véhicule PM	215731		5 000,00
	Barrières BAAVA	2188	Autres immobilisations corporelles	7 000,00
	Alcootest	2188	Autres immobilisations corporelles	1 500,00
	Travaux Maison des breuchottes			20 000,00
	Clôture + abaissement bordure	2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
	Incendie (DECI)			15 000,00
	Nouveaux PI	2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00
	Chapitre 20 non individualisé			5 000,00
	Réserve	2051	Concessions et droits similaires	5 000,00
	Chapitre 21 non individualisé			30 000,00
	Réserve	2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00
	Chapitre 23 non individualisé			30 000,00
	Réserve	2313	Constructions	15 000,00
	Réserve	2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00
			Total Général	4 299 900,00

Outre la finalisation des RAR 2024, 2025 sera notamment l'année du début des travaux de la MSP, du faubourg de Remiremont, du Pumptrack et de la vidéoprotection.

L'espace dédié à la garderie périscolaire aux Breuchottes devrait voir le jour en lieu et place d'un ancien appartement communal.

La révision du PLU s'achèvera.

Les financements accessibles à certains de ses projets permettront de boucler ce budget sans voir à réaliser l'emprunt inscrit au budget primitif malgré le dépassement de l'enveloppe précitée.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Ce budget 2025 doit en réalité être vu comme un budget 2025/2026.
- Bien que la situation politique actuelle semble avoir un peu éclipsé les objectifs de la loi de programmation des finances publiques 2023/2027, 2025 verra nos dotations baisser comme rarement ces dernières années. Peu d'espoir d'amélioration pour les années suivantes.
- La réforme de la taxe d'habitation et celle des bases locatives des établissements industriels conduiront à orienter un peu différemment le travail sur le développement des bases (immobilier d'entreprise tertiaire, résidences secondaires, ...).
- Le dynamisme de nos politiques de tarification des services et d'optimisation du patrimoine devront continuer à stimuler nos recettes.
Il y a sans doute dans le développement et la diversification de ce patrimoine, notamment bâti, une clé de la santé de nos finances futures.
- L'inflation est officiellement revenue à un niveau d'avant COVID, pour autant les surcoûts assimilés restent dans nos comptes malgré les efforts de gestion.
Dans cette optique, la stricte politique d'engagement de nos dépenses devra être poursuivie.
- Les subventions accessibles à nos investissements resteront faibles sauf à répondre à divers appels à projets qui peuvent être très lucratifs (MSP, Pumptrack, liaisons douces, ...).
Pour rappel, de nouvelles (nouvelles) règles départementales avec des taux uniformes à toutes les Communes et fixés par thématique :
Fonds de solidarité :
 - Voirie, eau, assainissement : 15% (au lieu de 20),
 - Bâtiments communaux : 10% sauf si dimension environnementale : 15% (au lieu de 20),
 - Éclairage public : 10%, 15% (au lieu de 20) si enfouissement, ...Fonds de développement : En cas de contractualisation et selon l'intérêt du projet : intercommunal (15% au lieu de 20), départemental (20% au lieu de 25) ou stratégie (25% au lieu de 30).
Fonds a priori toujours cumulables avec ceux de la DETR et autres aides d'État.
- L'absence de recours à l'emprunt n'est plus un objectif en soi s'il s'agit de financer des investissements structurants sur le long terme, notre dette étant à la fois saine et raisonnable.
L'absence d'emprunt en 2025 et 2026 + le transfert des dettes AEP/ASST ramènerait notre dette au 1^{er} janvier 2027 à son niveau de 2020 (tous budgets confondus).
La baisse des taux devrait se poursuivre.
- Au sens du droit européen, le déficit et la dette de la France sont calculés en agglomérant les chiffres de l'État, de la Sécurité Sociale et des Collectivités Territoriales. L'État ne semblant pas en mesure de contrôler ses propres finances a choisi de contraindre les autres composantes (réforme des retraites, de l'indemnisation chômage, ...) et notamment les budgets locaux, quitte à voir l'investissement public baisser. C'est le sens d'un dispositif comme le DILICO.

Discussions :

Madame DOUCHE : Je constate que les chapitres 011 et 012 augmentent régulièrement en même temps que la marge d'autofinancement baisse.

RAR + investissements nouveaux = 3.5 millions pour la MSP. Loin du montant de départ.

Au total, ce sont quasiment 8 millions qui seront inscrits. C'est très important.

Quel montant d'emprunt sera inscrit pour équilibrer tout cela ?

Madame REMOLATO : 2.1 millions a priori.

Madame DOUCHE : Il y a cet « hypothétique emprunt » mais aussi « subventions potentielles » ... C'est inquiétant.

Quant à l'efficacité des appels d'offres, on a parfois de bonnes surprises puis des avenants.

Comment dire que ces 2.1 millions ne seront pas empruntés ? Cela me pose problème.

Madame REMOLATO : Les 3.5 millions comprennent aussi la rue du Général de Gaulle pour plus d'un million.

Travaux qui auraient été nécessaires de toute façon.

Quant à la MSP à plus de 2 millions, d'accord mais il y aura des loyers qui la financeront sur la durée.

Nous ferons en sorte que ce projet soit soutenable ou il ne se fera pas.

Si on estime ce n'est pas nécessaire à nos administrés, nous n'engageons pas de travaux.

S'agissant des incertitudes quant aux subventions, elles existent mais tout ce qui sera inscrit correspondra à des subventions notifiées et donc certaines.

600 k€ de subventions sont en RAR + au BP 870 k€ de subventions déjà acquises.

Près de 800 k€ ont été sollicités en plus mais ne seront inscrits que si et quand ils seront certains.

Monsieur AUDINOT rappelle son propos du Conseil Municipal de février concernant le coût réellement attendu de la MSP et de la rue du général de Gaulle.

Madame REMOLATO : Ce budget inclut tout ce que sera potentiellement dépensé en 2025 mais aussi en 2026.

Par prudence, tout est inscrit malgré tout, sans recourir aux autorisations de programme pour lisser les efforts sur plusieurs budgets. Cela a le mérite la transparence il me semble.

À la question de Madame DOUCHE : « Comment seront calculés les loyers de la MSP ? », il est répondu « au m² ».

Madame REMOLATO : Monsieur le Maire fera le point sur le projet de MSP en fin de réunion.

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle que le service des eaux est soumis à la nomenclature comptable M4, et que les masses financières s'entendent hors taxes.

Bilan de l'exercice 2024 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2024 présentées en comparaison avec celles de 2022 et 2023 :

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
011	Charges à caractère général	131 658,43	146 996,33	110 150,62	-25,07%
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 388,31	108 516,08	110 686,50	2,00%
014	Atténuations de produits	126 848,00	100 000,00	136,00	-99,86%
65	Autres charges de gestion courante	7 644,84	1 390,20	0,00	-100,00%
66	Charges financières	10 161,56	10 955,14	3 717,79	-66,06%
67	Charges exceptionnelles	3 972,00	5 172,94	162 377,85	3038,99%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 210,18	156 413,88	166 008,09	6,13%
Totaux		541 883,32	529 444,57	553 076,85	4,46%

Les charges de fonctionnement sont en légère progression.

Le reversement décidé par la délibération n°429/37/09 du 04 juillet 2024 relative à la régularisation comptable de certaines opérations des budgets annexe « eau » et « assainissement » et décisions modificatives de crédits subséquentes sur divers budgets est en partie compensé par une baisse du 011.

Recettes de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
70	Vente de produits finis, prestations de services,	572 568,41	547 579,14	549 434,46	0,34%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 448,77	0,00	-100,00%
77	Produits exceptionnels	1 659,38	4 674,85	0,00	-100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	700 860,77	552 531,21	592 808,40	7,29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	16 019,00	16 229,00	1,31%
Totaux		1 275 088,56	1 122 252,97	1 158 471,86	3,23%

Les mesures de sobriété semblent bien intégrées désormais et conduisent à une stabilité remarquable de la consommation.

Dépenses d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
16	Emprunts et dettes assimilés	37 830,41	39 472,27	41 188,33	4,35%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 695,15	3 334,01	-81,16%
21	Immobilisations corporelles	17 239,60	80 730,74	42 783,40	-47,00%
23	Immobilisations en cours	263 572,00	240 447,00	705 025,46	193,21%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	16 019,00	16 229,00	1,31%
Totaux		318 642,01	394 364,16	808 560,20	105,03%

Les principales dépenses 2024 concernent essentiellement :

- La fin de la relève des réseaux,
- Acquisition de divers matériels (compteurs, débitmètres pour sectorisation, ...),
- Les marchés de renouvellement 2023 STPI.

Recettes d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 380,61	180 674,03	0,00	-100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	295 505,00	419 134,80	41,84%
001	Excédent d'investissement reporté	322 012,36	323 961,14	562 189,89	73,54%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 210,18	156 413,88	166 008,09	6,13%
Totaux		642 603,15	956 554,05	1 147 332,78	19,94%

Subventions en hausse en rapport avec les investissements engagés.

Résultats de l'exercice :

Le budget eau clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **605 395.01 €** (592 808.40 € en 2023) dont 592 808.40 € d'excédent reporté (552 531.21 € en 2023) et un excédent d'investissement de **338 772.58 €** (562 189.89 € en 2023), soit un excédent global de **944 167.59 €** (1 154 998.29 € en 2023) hors restes à réaliser.

Prévisions pour l'exercice 2025 :

Pour mémoire, reste à réaliser 2024 :

En dépenses :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	RAR 2024
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	3 334,01	46 665,99	6,67	42 000,00 €
2031	Frais d'études	50 000,00	3 334,01	46 665,99	6,67	42 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	67 993,00	42 783,40	25 209,60	62,92	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	- €
21561	Service de distribution d'eau	56 993,00	40 648,70	16 344,30	71,32	- €
2158	Autres	0,00	2 034,80	-2 034,80	0,00	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	99,90	-99,90	0,00	- €
23	Immobilisations en cours	1 719 764,92	705 025,46	1 014 739,46	41,00	924 739,46 €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 719 764,92	705 025,46	1 014 739,46	41,00	924 739,46 €
		1 879 757,92	792 331,20	1 087 426,72	42,15	966 739,46 €

En recettes :

Articles	Désignation	Budget	DM	Total budget	Réalise	Solde	RAR
13111	Agence de l'eau	924 362,21	576 836,44	1 501 198,65	419 134,80	1 082 063,85	792 545,00 €
	Total Général	924 362,21	576 836,44	1 501 198,65	419 134,80	1 082 063,85	792 545,00 €

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2024 :

<i>Budget Eau</i>	Euros
Fonctionnement	
Dépenses	553 076,85
Recettes	565 663,46
Résultat net de l'exercice	12 586,61
Résultat antérieur reporté (D ou R002)	592 808,40
Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter	605 395,01
Investissement	
Dépenses	808 560,20
Recettes	585 142,89
Résultat net de l'exercice	- 223 417,31
Résultat antérieur reporté (D ou R001)	562 189,89
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	338 772,58
Restes à réaliser	
Restes à réaliser de dépenses	966 739,46
Restes à réaliser de recettes	792 545,00
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser	- 174 194,46
Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	164 578,12
Affectation du résultat	
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP	-
Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002)	605 395,01

Il s'agit du dernier exercice de ce budget annexe, la compétence ayant été transférée à la CCPVM au 1^{er} janvier 2025.

Ces affectations seront reprises par le budget général puis reversées à la CCPVM à 100% après retenue / ajout de dépenses et recettes constatées sur 2025.

Les tarifs sont maintenus pour 2025 au niveau de 2024. Mais une importante réforme des redevances de l'Agence de l'Eau entre en vigueur.

BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle que le service de L'assainissement est soumis à la nomenclature comptable M49 et que les masses financières sont indiquées en hors taxe.

Bilan de l'exercice 2024 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2024 présentées en comparaison avec celles de 2022 et 2023 :

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
011	Charges à caractère général	133 301,89	165 293,12	178 735,64	8,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 173,77	65 457,25	66 766,40	2,00%
65	Autres charges de gestion courante	4 612,88	2,33	0,00	-100,00%
66	Charges financières	3 571,80	8 307,75	6 719,25	-19,12%
67	Charges exceptionnelles	3 670,87	1 168,07	115 716,02	9806,60%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 313,31	96 320,75	94 419,75	-1,97%
Totaux		324 644,52	336 549,27	462 357,06	37,38%

Les charges de fonctionnement augmentent sensiblement mais cela est lié au reversement décidé par la délibération n°429/37/09 du 04 juillet 2024 relative à la régularisation comptable de certaines opérations des budgets annexe « eau » et « assainissement » et décisions modificatives de crédits subséquentes sur divers budgets.

Recettes de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
70	Vente de produits finis, prestations de services,	354 377,73	348 527,33	358 067,28	2,74%
75	Autres produits de gestion courante	0,28	0,00	0,00	-
77	Produits exceptionnels	0,00	1 935,00	0,00	-100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	566,11	30 299,60	60 140,01	98,48%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	15 927,35	15 646,00	-1,77%
Totaux		354 944,12	396 689,28	433 853,29	9,37%

Les recettes 2024 sont stables mais toujours en légère baisse si on prend en compte l'excédent de fonctionnement reporté.

Dépenses d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
16	Emprunts et dettes assimilés	17 798,54	30 545,38	31 008,36	1,52%
20	Immobilisations incorporelles	26 677,63	15 043,66	20 054,43	33,31%
21	Immobilisations corporelles	3 870,80	2 039,90	7 000,00	243,15%
23	Immobilisations en cours	0,00	1 205 859,42	473 741,46	-60,71%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	15 927,35	15 646,00	-1,77%
041	Opérations patrimoniales	0,00	15 913,16	43 376,85	172,58%
Totaux		48 346,97	1 285 328,87	590 827,10	-54,03%

Les principales dépenses 2024 concernent quasi exclusivement les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration qui est quasiment achevée désormais.

Recettes d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	745 007,62	0,00	0,00	-
13	Subventions d'investissement reçues	180 000,00	0,00	336 238,17	-
16	Emprunts et dettes assimilés	700 000,00	0,00	0,00	-
001	Excédent d'investissement reporté	261 124,79	1 953 098,75	780 003,79	-60,06%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 313,31	96 320,75	94 419,75	-1,97%
041	Opérations patrimoniales	0,00	15 913,16	43 376,85	172,58%
Totaux		2 001 445,72	2 065 332,66	1 254 038,56	-39,28%

Le gros des subventions liées à la construction de la nouvelle station d'épuration a désormais été perçu.

Résultats de l'exercice :

Malgré un excédent de fonctionnement reporté de 60 140.01 € (30 299.60 € en 2023), le budget assainissement clôture l'exercice avec un déficit de fonctionnement de **28 503.77 €** (Excédent de 60 140.01 € en 2023) et un excédent d'investissement de **663 211,46 €** (780 003,79 € en 2023), soit un excédent global de **634 707,69 €** (840 143,80 € en 2023) hors restes à réaliser.

Prévisions pour l'exercice 2025 :

Pour mémoire, reste à réaliser 2024 :

En dépenses :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	RAR
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	20 054,43	14 945,57	57,30	6 165,00 €
2031	Frais d'études	35 000,00	20 054,43	14 945,57	57,30	6 165,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 898,59	7 000,00	14 898,59	31,97	- €
21561	Service de distribution d'eau	3 898,59	0,00	3 898,59	0,00	- €
21562	Service d'assainissement	18 000,00	7 000,00	11 000,00	38,89	- €
23	Immobilisations en cours	774 377,59	473 741,46	300 636,13	61,18	327 302,00 €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 004 377,59	473 741,46	530 636,13	61,18	327 302,00 €
		831 276,18	500 795,89	330 480,29	60,24%	333 467,00 €

En recettes :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	RAR
13118	Autres	725 114,00	0,00	-725 114,00	0,00	388 875,63 €
1312	Régions	0,00	244 704,17	244 704,17	0,00	
1313	Départements	0,00	91 534,00	91 534,00	0,00	0,00
		725 114,00	336 238,17	-388 875,83	0,00	388 875,63

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2024 :

Budget Assainissement	Euros
Fonctionnement	
Dépenses	462 357,06
Recettes	373 713,28
Résultat net de l'exercice	- 88 643,78
Résultat antérieur reporté (D ou R002)	60 140,01
Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter	- 28 503,77
Investissement	
Dépenses	590 827,10
Recettes	474 034,77
Résultat net de l'exercice	- 116 792,33
Résultat antérieur reporté (D ou R001)	780 003,79
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	663 211,46
Restes à réaliser	
Restes à réaliser de dépenses	333 467,00
Restes à réaliser de recettes	388 875,63
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser	55 408,63
Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	663 211,46
Affectation du résultat	
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP	-
Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002)	- 28 503,77

Il s'agit du dernier exercice de ce budget annexe, la compétence ayant été transférée à la CCPVM au 1^{er} janvier 2025.

Ces affectations seront reprises par le budget général puis reversées à la CCPVM à 100% après retenue / ajout de dépenses et recettes constatées sur 2025.

Les tarifs sont maintenus pour 2025 au niveau de 2024. Mais une importante réforme des redevances de l'Agence de l'Eau entre en vigueur.

BUDGET ANNEXE SERVICE DES FORÊTS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget du Service des Forêts est soumis à la nomenclature comptable M57 et que les montants indiqués s'entendent hors taxe.

Bilan de l'exercice 2024 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2024 présentées en comparaison avec celles de 2022 et 2023 :

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
011	Charges à caractère général	87 911,40	121 396,66	119 428,10	-1,62%
65	Autres charges de gestion courante	100 233,20	100 000,41	100 000,00	0,00%
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	-
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	175,00	311,00	77,71%
Totaux		188 144,60	221 572,07	219 739,10	-0,83%

Les dépenses sont stables, avec notamment de gros travaux d'exploitation liés aux contrats d'approvisionnement des scieries locales.

Comme en 2023, des opérations d'ordre ont été passées sur ce budget en application de la nouvelle nomenclature M57.

Recettes de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	123 769,14	224 910,15	125 299,89	-44,29%
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,79	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	299 754,48	218 844,31	222 182,39	1,53%
Totaux		423 523,62	443 754,46	347 484,07	-21,69%

Beaucoup de recettes (environ 45 k€) ont été générées en toute fin d'année mais n'ont pu être prises en charge sur 2024, c'est ce qui explique la baisse du chapitre 70. Ces recettes seront imputées sur l'exercice 2025.

À cause de cela (mais avec un virement de 100 k€ au budget général), l'exercice est très déficitaire.

Dépenses d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 593,29	3 247,20	25,22%
23	Immobilisations en cours	5 090,92	24 590,72	8 689,78	-64,66%
Totaux		5 090,92	27 184,01	11 936,98	-56,09%

Recettes d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 528,00	16 534,71	0,00	-100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	4 723,59	11 021,70	0,00	-100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	4 942,00	30 102,67	0,00	-100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	175,00	311,00	77,71%
Totaux		35 193,59	57 834,08	311,00	-99,46%

On retrouve ici les opérations d'ordre évoquées plus haut comme seules recettes.

Résultats de l'exercice :

Le budget forêt clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **127 744,97 €** (222 182,39 € en 2023) et un excédent d'investissement de **19 024,09 €** (30 650,07 € en 2023), soit un excédent global de **146 769,06 €** (252 832,46 € en 2023) hors restes-à-réaliser.

Prévisions pour l'exercice 2025 :

Reste à réaliser 2024 :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	Eng. + E.C.	Solde Net	RAR
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	3 247,20	21 752,80	0,00	21 752,80	6 752,80
2117	Bois et forêts	20 000,00	3 247,20	16 752,80	0,00	16 752,80	6 752,80
2128	Autres agencements et aménagements	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
23 OP 32	Immobilisations en cours	40 000,00	8 689,78	31 310,22	5 070,00	26 240,22	6 240,22
2312	Agencements et aménagements de terrains	20 000,00	8 689,78	11 310,22	5 070,00	6 240,22	6 240,22
2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00
		65 000,00	11 936,98	53 063,02	5 070,00	47 993,02	12 993,02

Aucun RAR en recettes.

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2024 :

Budget Forêt	Euros
Fonctionnement	
Dépenses	219 739,10
Recettes	125 301,68
Résultat net de l'exercice	- 94 437,42
Résultat antérieur reporté (D ou R002)	222 182,39
Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter	127 744,97
Investissement	
Dépenses	11 936,98
Recettes	311,00
Résultat net de l'exercice	- 11 625,98
Résultat antérieur reporté (D ou R001)	30 650,07
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	19 024,09
Restes à réaliser	
Restes à réaliser de dépenses	12 993,02
Restes à réaliser de recettes	-
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser	- 12 993,02
Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	6 031,07
Affectation du résultat	
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP	-
Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002)	127 744,97

Travaux et recettes pour 2025 :

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 19 décembre 2024 les travaux et recettes suivants pour 2025 :

Travaux	2025
Travaux de maintenance	5 090.00 € HT
Travaux sylvicoles	8 570.00 € HT
Travaux sylvicoles en lien avec le mécénat	4 760.00 € HT
Travaux d'infrastructures	9 120.00 € HT
Travaux d'abattage, démontage sommaire avec abandon des produits sur place en lien avec la crise sanitaire	7 200.00 € HT
Travaux en faveur de l'accueil du public - mobilier bois	2 040.00 € HT
Travaux d'exploitation	65 416.40 € HT
Total général du programme de travaux	102 196.40 € HT

Recettes attendues pour les 6 000 m³ (dont 100 m³ de produits accidentels, 2 000 m³ en contrat d'approvisionnement et 240 stères d'affouages) à couper : **190 000.00 € HT** (comprenant les coupes invendues sur les années précédentes).

Quelques lignes directrices pour finir :

- 2025 verra l'application du plan d'aménagement forestier 2015/2034 (pour mémoire, volume annuel des coupes : 6 000 m³).
- Le programme de travaux 2025 a été établi dans la continuité des précédents : coupes maîtrisées, maintien du recours à des petites entreprises locales et aux contrats « bord de route ».
- Outre ce programme de travaux, environ 35 k€ de plantations vont être réalisées grâce au mécénat.
- Que ce soit pour des raisons sanitaires et d'adaptation au changement climatique, la politique de diversification et d'expérimentation d'essences nouvelles devra être poursuivie voire amplifiée.
- Face au succès du rôle d'affouage 2023/2024, celui-ci avait été prorogé à 2025/2025. La moitié des inscrits tirés au sort a été servie en 2025, l'autre le sera en 2026.
- Cette année, au regard de l'excédent accumulé (soit près de 130 k€), le virement vers le budget général pourrait être poursuivi à hauteur de 100 000.00 €.
- Il n'y a plus d'endettement sur ce budget.
- Pour mémoire, en 2016, devait commencer un nouveau programme pluriannuel d'entretien de la Niche sur 5 ans avec un engagement annuel d'environ 10 000.00 € mais, sans nouvelles depuis l'intégration de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle (C2VRM) à la Communauté d'Agglomération d'EPINAL, aucune dépense n'a été engagée sur cet exercice.

En 2019, la Communauté d'Agglomération d'EPINAL nous avait réclamé 3 162 € correspondant au programme précédent sur la période 2013/2017. Cela n'a pas été le cas depuis 2020.

BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE BOIS

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'a été décidée, en 2006, la création d'une chaufferie centralisée fonctionnant principalement au bois et d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter en chaleur plusieurs bâtiments publics, les logements communaux du centre ainsi que 80 logements VOSGELIS.

Le raccordement des différents bâtiments a eu lieu progressivement entre décembre 2007 (Mairie, Église, École des Herbures, ...) et avril 2008 (logements VOSGELIS).

Ce service est soumis à la nomenclature comptable M4 et les masses financières sont indiquées en hors taxe intégralement depuis 2009.

Bilan de l'exercice 2024 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2024 présentées en comparaison avec celles de 2022 et 2023 :

Dépenses de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
011	Charges à caractère général	111 239,03	139 878,19	114 629,61	-18,05%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 394,57	1 422,46	1 450,91	2,00%
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1,28	0,00	-100,00%
66	Charges financières	8 860,09	7 677,96	6 594,30	-14,11%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 769,17	41 769,17	41 769,17	0,00%
	Totaux	163 262,86	190 749,06	164 443,99	-13,79%

L'exercice 2024 revient aux conditions économiques 2022 grâce au recul de l'inflation qui avait marqué 2023. Idem pour la faible rigueur climatique.

Recettes de fonctionnement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	161 707,11	134 629,54	162 469,33	20,68%
75	Autres produits de gestion courante	1,38	0,00	0,29	-
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	34 205,74	60 784,18	19 197,47	-68,42%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 287,98	28 287,98	28 287,98	0,00%
	Totaux	234 202,21	223 701,70	209 955,07	-6,15%

Les recettes quant à elles sont plus importantes grâce à des rattachements plus justes (qui expliquent aussi le petit déficit de 2023).

L'exercice 2024 a été excédentaire et compense le déficit de 2023.

Dépenses d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
16	Emprunts et dettes assimilés	23 636,36	23 636,36	23 636,36	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	-
001	Déficit d'investissement reporté	4 571,84	10 155,17	10 155,17	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 287,98	28 287,98	28 287,98	0,00%
	Totaux	56 496,18	62 079,51	62 079,51	0,00%

Recettes d'investissement		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 571,84	10 155,17	13 755,17	35,45%
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	-
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 769,17	41 769,17	41 769,17	0,00%
Totaux		46 341,01	51 924,34	55 524,34	6,93%

Les amortissements et le capital de dette à rembourser étant constants, la section d'investissement ne change que du fait de la baisse du 1068 et du 001, tant en dépenses qu'en recettes.

Résultats de l'exercice :

Le budget annexe chaufferie clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **45 511.08 €** (32 952.64 € en 2023) et un déficit d'investissement de 6 555.17 € (10 155.17 € en 2023), soit un excédent global de **38 955.91 €** (22 797.47 € en 2023).

Ce résultat est obtenu sans aide du budget communal (comme en 2023, 10 000.00 € en 2022).

L'équilibre est atteignable en fonction de la rigueur climatique.

Le résultat 2024 est conforme à nos projections depuis le nouveau marché.

Prévisions pour l'exercice 2025 :

Reste à réaliser 2024 :

En dépenses :

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	Eng. + E.C.	Solde Net	RAR
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
2032	Frais de recherche et de développement	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
23	Immobilisations en cours	83 500,00	0,00	83 500,00	0,00	83 500,00	83 500,00
2315	Installation, matériel et outillage techniques	83 500,00	0,00	83 500,00	0,00	83 500,00	83 500,00
		94 500,00	0,00	94 500,00	0,00	94 500,00	94 500,00

En recettes :

Chap./Article	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	RAR
13	Subventions	94 500,00	0,00	-94 500,00	0,00	0,00	-94 500,00	90 723,21
1311	Etat et établi	94 500,00	0,00	-94 500,00	0,00	0,00	-94 500,00	90 723,21
		94 500,00	0,00	-94 500,00	0,00	0,00	-94 500,00	90 723,21

Dans les deux cas, cela concerne les extensions du réseau de chaleur pour le cabinet dentaire de la rue des Ravines et la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice 2024 :

<i>Budget Chaufferie</i>	Euros
Fonctionnement	
Dépenses	164 443,99
Recettes	190 757,60
Résultat net de l'exercice	26 313,61
Résultat antérieur reporté (D ou R002)	19 197,47
Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter	45 511,08
Investissement	
Dépenses	51 924,34
Recettes	55 524,34
Résultat net de l'exercice	3 600,00
Résultat antérieur reporté (D ou R001)	- 10 155,17
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	- 6 555,17
Restes à réaliser	
Restes à réaliser de dépenses	94 500,00
Restes à réaliser de recettes	90 723,21
Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser	- 3 776,79
Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement	- 10 331,96
Affectation du résultat	
Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP	-
Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002)	45 511,08

Prévisions pour 2025 :

Par délibération du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise ENGIE comme nouveau prestataire pour la période 2021/2028 pour un montant annuel de 146 568.77 € HT (révisable) dont une partie est affectée au budget communal.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement, police et tarifs pour le réseau de chaleur communal à compter de la saison 2022-2023.

L'exercice 2024 a produit un excédent de 38 955.91 € (Déficit de 27 831.54 en 2023 sans subvention communale) sans aucune subvention.

En 2025, aucune subvention n'est prévue.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Le marché conclu avec ENGIE en 2012 a permis d'optimiser techniquement notre installation. Le nouveau contrat 2021/2028 a été reconduit sur les mêmes bases financières.
- Le bureau d'études EPURE continue de nous accompagner pour l'exécution de ce marché.
- Les polices d'abonnement originelles ont enfin pu être révisée (après 14 ans) grâce ce même bureau d'études. La stabilisation financière de ce service se confirme.
- L'extension du réseau de chaleur est maintenant une réalité.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AU LIEUDIT « ROUVEROYE »

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget du Lotissement au Lieudit « Rouveroye » a été créé en 2021. Cette création était obligatoire ainsi que sa soumission à la TVA sur la marge. Les montants indiqués s'entendent hors taxes.

Ce budget n'est destiné à retracer que les seules dépenses liées aux terrains qui seront vendus, à l'exception donc des voiries et réseaux divers, qui seront financés sur leur budget respectif (communal et eau).

Les recettes de vente des parcelles y seront affectées.

Ce sont 9 113 m² répartis en 9 lots qui seront ainsi commercialisés.

Bilan de l'exercice 2024 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2024 :

Dépenses de fonctionnement	2024
6045 - Études, prestations de services (terrains à aménager)	6 080,98 €
605 - Achat, matériel équipements et travaux	31 933,00 €
60628 - Autres fournitures on stockées	1 317,30 €
65888 - Arrondi TVA	0.39 €
Total des dépenses de fonctionnement	39 331,67 €

Il s'agit des derniers frais liés à la viabilisation du lotissement.

Recettes de fonctionnement	2024
7015 - Vente de terrains aménagés	156 035,73 €
Total des recettes de fonctionnement	156 035,73 €

Ce sont les seules opérations réelles du budget.

Ces dépenses ont été transférées en stock en fin d'année (en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement).

De même, les recettes ont « déstockées » en fin d'année (en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement).

Ce budget clôture l'exercice avec un déficit en section d'investissement de 63 158.56 € qui seront repris au budget primitif 2025 et résorbés au fur et à mesure des ventes réalisées.

Le budget devra à terme prévoir le remboursement de l'avance au budget principal ainsi que les recettes de vente des terrains.

Les travaux de viabilisation ont été achevés début 2024.

3 cessions définitives de terrain ont déjà été signées.

Les recettes correspondantes ont été comptabilisées en 2024.

3 autres parcelles sont actuellement réservées.

3 parcelles restent disponibles.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Le budget devra être maintenu jusqu'à la vente de la dernière parcelle ;
- Les excédents ainsi dégagés seront « rapatriés » sur le budget communal périodiquement.
- Le budget primitif 2025 sera construit autour des 3 ventes à encaisser.

Discussions :

Madame CLAUDEL WAGNER : Le bilan sera neutre après la 6^{ème} vente ?

Madame REMOLATO : Face aux 400 k€ de dépenses, nous encaisserons 600 k€ de recettes. Donc cela devrait être à peu près cela selon la parcelle en question.